This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

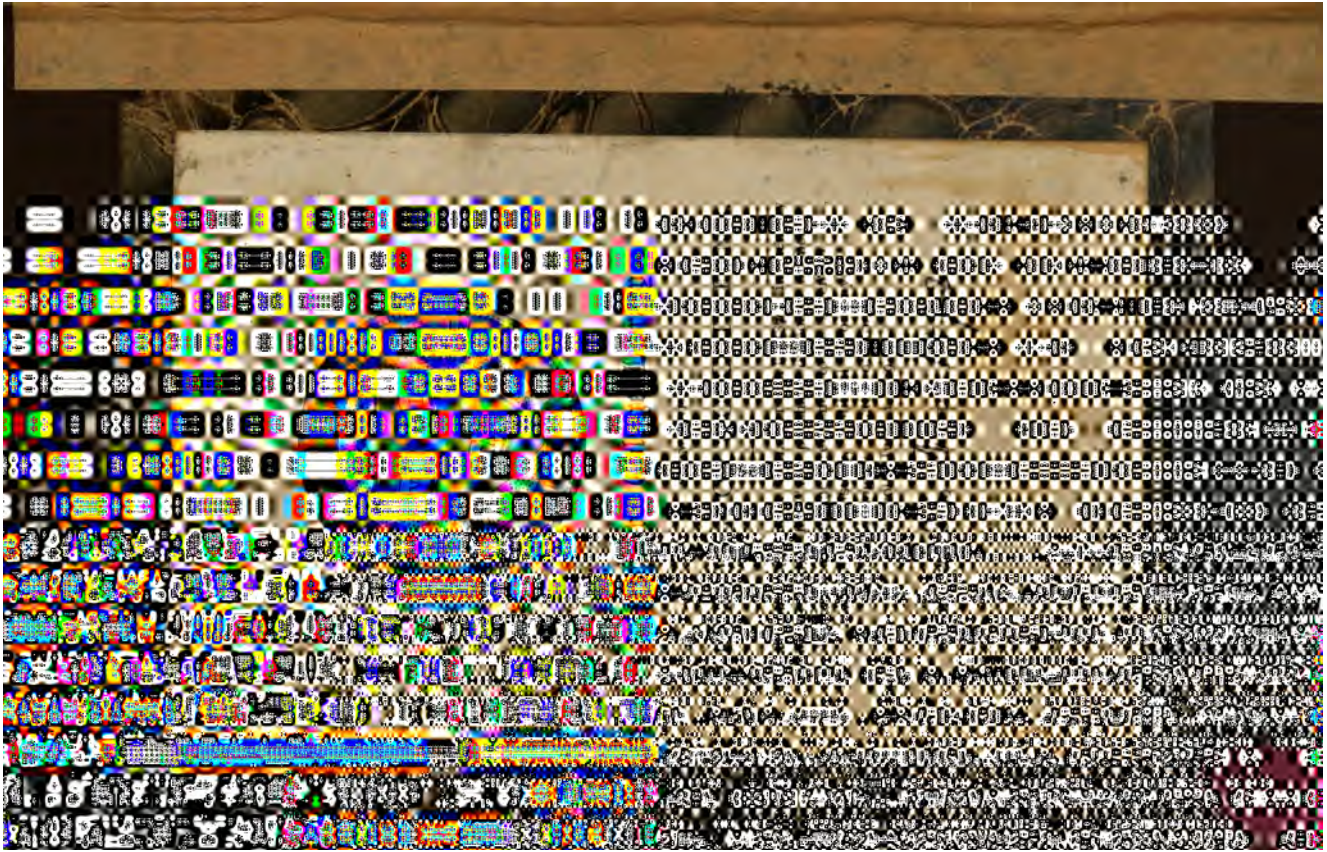

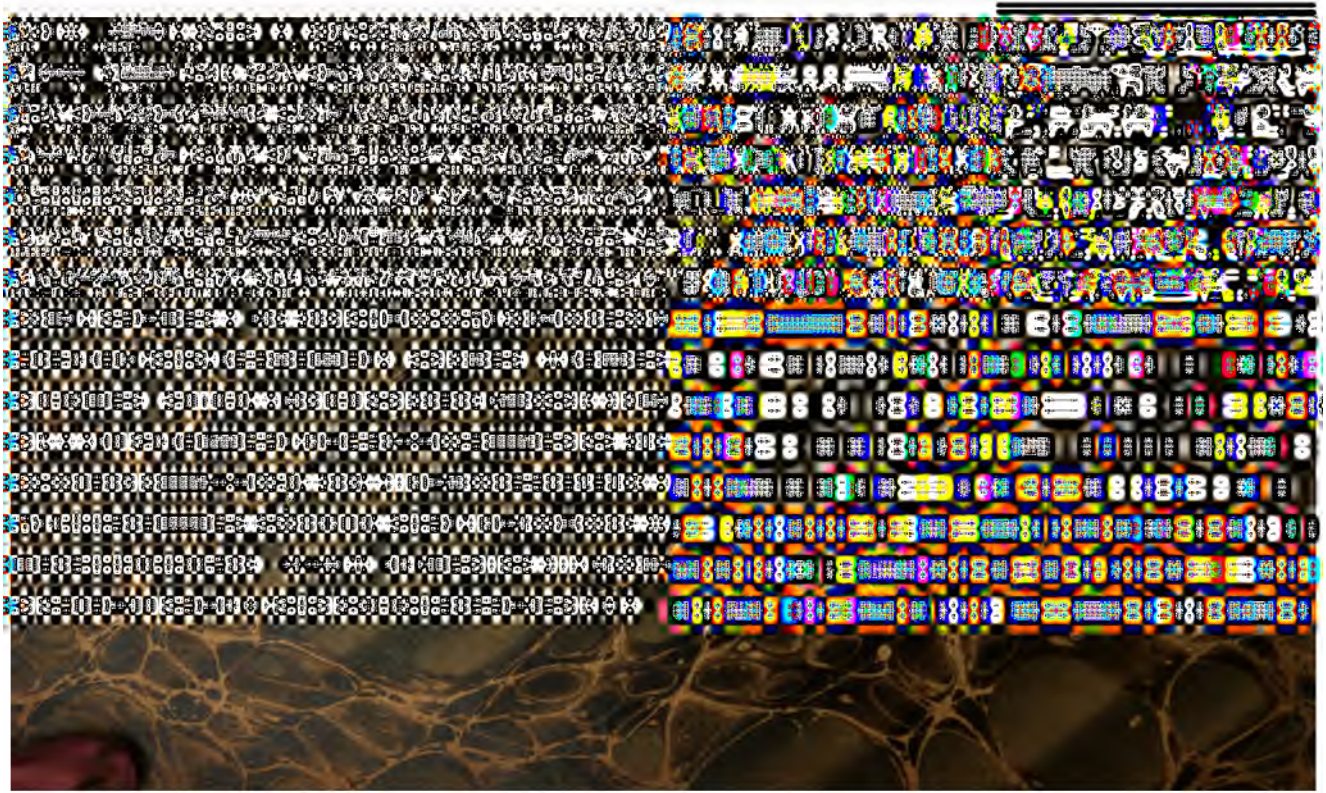

LE PARADOXE

DE

L'ÉGALITÉ

LE PARADOXE

DE

L'ÉGALITÉ

PAR

PAUL LAFFITTE

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1887

Droits de traduction et de reproduction réservés.

~~VI. 7288~~
Gov 522.3

HARVARD COLLEGE
NOV 21 1892
LIBRARY

Wolcott fund.

A LA MÉMOIRE

DE

M. ALEXANDRE S***

Je dédie ce livre à la mémoire d'un des hommes que j'ai le plus aimés. La mort l'a pris comme j'écrivais les derniers feuillets. Il s'intéressait à mon travail : ses conseils m'étaient utiles, et son affection m'était douce. S'il eût vécu quelques jours encore, je lui aurais demandé l'autorisation d'écrire son nom sur cette première page. Je veux, du moins, fixer ici un souvenir qui vivra autant que moi.

P. L.

Versailles, avril 1887.

PRÉFACE

I

L'égalité, de tout temps, fut la passion des démocraties : elle en fut quelquefois la perte. Le citoyen d'Athènes n'avait pas un autre idéal politique que l'électeur de Belleville ou de Montmartre. Toute inégalité, même celle du mérite, lui était insupportable. Le peuple punissait ce magistrat d'avoir été vertueux, ce général d'avoir été victorieux. Quand la démocratie athénienne fut ainsi décapitée, elle se trouva sans force devant le Macédonien discipliné. N'oublions pas cette leçon d'histoire : la tendance, dans

une fraction de la démocratie française, est la même; et le Macédonien est à nos portes.

Il en est de l'égalité comme de toutes les idées, de toutes les institutions : au début, elles répondent à des besoins légitimes; elles se développent et se transforment avec le milieu où elles sont nées; puis elles se corrompent par l'exagération même de leur principe.

Pendant des siècles, l'idée égalitaire a été un admirable véhicule du progrès. C'est elle qui a protégé le faible contre le fort; c'est elle qui a relevé la femme, affranchi l'esclave, arraché le serf à la glèbe, aboli les privilèges de naissance et de caste; c'est elle qui a mis l'instruction, la justice, tout ce qui fait le prix et la dignité de la vie, à la portée du plus obscur et du plus chétif. Souvenons-nous que la plus grande des révolutions religieuses a été faite au nom de l'égalité morale.

Aujourd'hui, l'égalité est dans nos mœurs comme dans nos codes. L'idée a triomphé; mais voici que quelques-uns voudraient la pousser à ses dernières conséquences logiques, au risque d'épuiser la vertu qui est en elle. Nous les voyons s'agiter autour de nous, impatients de toute hiérarchie, de toute discipline. Ils rêvent l'égalité absolue, sans se demander si elle ne serait pas l'absolue médiocrité. Les constituants de 1789 disaient : « Plus de privilège ! » Les constituants de demain, si nous les laissons faire, diront : « Plus d'autorité ! » Prenons garde : ce n'est plus ici le principe de l'égalité; c'en est le paradoxe.

Choisir, dans une opinion généralement acceptée, dans un lieu commun de philosophie ou de morale, un point de vue unique; l'isoler de tout le reste; en déduire un certain nombre de propositions abstraites, sans tenir compte de la nature des choses :

ainsi se forment les paradoxes. Dites, par exemple, que le plus humble des citoyens a le droit et le devoir de s'intéresser à la chose publique; que, dans une société démocratique, il faut répandre l'instruction à flots comme l'air et la lumière; que chacun, riche ou pauvre, doit servir sa patrie; que la femme est l'égale de l'homme en honneur et en dignité : tout le monde convient sur ces vérités; ce sont, à proprement parler, autant de lieux communs. Admirez maintenant les conséquences que la logique radicale a su tirer de ces prémisses : après le principe, voici le paradoxe.

Dans l'ordre politique, on vous dira que le suffrage de l'ignorant vaut le suffrage de l'homme éclairé, que le silence est le devoir des minorités et que la loi du nombre est la loi suprême : paradoxe; car les intérêts permanents d'une nation sont au-dessus des caprices d'une majorité.

En matière d'éducation, on soutiendra que tous les enfants, quelles que soient leurs aptitudes, doivent passer sous un même joug universitaire : paradoxe aussi; car adapter les programmes à la moyenne des intelligences, c'est forcément abaisser le niveau de l'enseignement public.

S'agit-il du service militaire, on prétendra imposer à la jeunesse entière trois ans de présence dans la caserne : paradoxe encore; car dépeupler nos grandes écoles et nos facultés, c'est compromettre le recrutement des professions libérales sans profit pour l'armée.

Enfin, on demandera pour la femme une éducation semblable à celle de l'homme, mêmes études, mêmes parchemins : paradoxe toujours; car, sous prétexte de rendre la femme égale à l'homme, on risque de la rendre inférieure à elle-même.

Voilà le paradoxe de l'égalité tel qu'il

nous apparaît en ses formes diverses, changeant à chaque instant de langage, flattant les passions les plus contraires, s'adressant tour à tour aux instincts les plus bas et aux sentiments les plus nobles, là envieux, ici généreux, d'autant plus dangereux qu'il a en soi une part de vérité où nous sommes toujours tentés de nous laisser séduire.

Ce paradoxe est partout, dans l'atelier, dans la rue, à la tribune, dans les salons : il nous enveloppe comme un nuage gros de tempêtes. Le mal a été plus d'une fois signalé; mais, il faut bien le dire, il l'a été surtout par les ennemis de la démocratie. Pour moi, j'estime que nous ne devons pas laisser à nos adversaires le privilège de la vérité. Je me crois aussi démocrate que personne, démocrate d'origine, d'éducation, de principes, de sentiments : je n'en suis que plus touché du péril, quand c'est la démocratie elle-même qui est menacée.

II

L'égalité absolue est une de ces idées simples qui conviennent aux esprit simples, c'est-à-dire à la majorité des hommes. Ne montrer qu'un seul côté des choses, rien de tel pour être compris du grand nombre. La formule de l'égalité absolue contient en deux mots tout un système politique : la société n'est qu'une réunion d'individus; tous ont les mêmes aptitudes, tous doivent avoir les mêmes droits. Ainsi raisonnaient les plébéiens de Rome quand ils se retirèrent sur le mont Sacré : plus d'un politicien, au bout de deux mille ans, ne raisonne pas autrement. Faut-il rappeler l'apologue de Ménénius Agrippa? Le vieux Romain, sous une forme familière, signalait déjà l'analogie entre les phénomènes

sociaux et les phénomènes de la vie. L'idée a fait son chemin : aujourd'hui les penseurs les plus éminents nous enseignent que les sociétés humaines sont comparables aux corps vivants, où chaque organe a sa fonction propre; que le progrès se mesure à la multiplicité des organes et à la variété des fonctions; qu'il faut chercher l'harmonie, non dans l'uniformité, mais dans le concert de forces diverses par l'origine et par le but même où elles tendent. Point de vue vrai, mais qui, pour être compris, suppose quelque réflexion et quelque étude. Les peuples, comme les individus, ne peuvent s'y élever du premier coup.

Méfions-nous des idées simples. Nous n'y sommes que trop portés, sur ce vieux sol de Gaule, par notre amour de la logique et notre goût des abstractions. La simplicité marque l'enfance de l'individu comme de l'humanité, l'enfance de l'art, de

la science, de toute chose. Ainsi l'absolue égalité, où nos démagogues voient le dernier terme de la civilisation, a existé au début des sociétés humaines. On la trouve encore chez les peuplades qui vivent de la chasse et de la pêche : là, nul n'a plus que son voisin; chacun se nourrit des produits de sa propre industrie; tous sont misérables, tous sont égaux. Vous qui espérez que l'utopie égalitaire sera une réalité dans l'avenir, regardez plutôt derrière vous ; vous verrez votre rêve réalisé dans ces primitives sociétés, semblables aux êtres inférieurs, où des organes rudimentaires, à peine distincts les uns des autres, assurent les fonctions essentielles de la vie. Élevez-vous par degrés, soit dans l'échelle animale, soit dans l'échelle historique : que voyez-vous? D'un côté comme de l'autre, la division du travail qui s'établit, les organes qui se distinguent de plus en plus les uns

des autres, les fonctions qui se séparent, et, pour tout marquer d'un seul mot, la diversité qui augmente. L'uniformité, c'est-à-dire la confusion, n'est pas au point d'arrivée : elle est au point de départ. Partout, qu'il s'agisse d'organismes vivants ou d'organismes politiques, le type supérieur est le plus compliqué, le plus varié.

Les esprits simplistes ne l'entendent pas ainsi. Ils estiment que les rapports politiques doivent être réglés par un principe unique ; ils s'attachent à une seule idée, la plus générale, la plus simple : c'est l'égalité. La société idéale, telle qu'ils la conçoivent, ressemblerait au jardin de Tarquin quand il eut coupé toutes les fleurs dont la tête dépassait le niveau commun. Dans l'école, égalité d'instruction. Au foyer domestique, égalité du fils et du père. Dans l'atelier, égalité de salaire. Dans la caserne, égalité de service. Dans la justice,

élection des juges par les justiciables. Dans la politique, une Chambre unique : des députés recevant le mot d'ordre des comités électoraux, et des ministres le recevant des députés. Si nous nous laissions glisser sur cette pente, nos fils connaîtraient un jour le gouvernement des clubs et des cabarets. Et on ose parler d'égalité ! C'est jouer sur les mots d'étrange façon ; car on nous offre, non l'égalité, mais une inégalité à rebours, où le supérieur dépend de l'inférieur.

On voit le paradoxe : c'est de vouloir tout ramener à un seul principe ou à un seul intérêt, quand la vie se passe à concilier des intérêts et des principes opposés. On peut écrire pour ou contre l'égalité : on n'aura rien fait si l'on ne concilie le principe d'égalité avec son contraire, le principe de hiérarchie. Tant qu'il s'est agi de détruire les privilèges, les monopoles, les distinctions arbitraires, les iniquités sociales,

l'idée égalitaire a été un merveilleux instrument de combat ; mais l'arme qui a servi pour vaincre ne convient pas toujours pour organiser le pays conquis. C'est précisément notre cas : le problème aujourd'hui est d'organiser la démocratie, et l'idée égalitaire n'y suffit pas. La société civile peut être fondée sur la seule égalité, non la société politique. Les hommes sont égaux, les fonctions ne sont jamais qu'équivalentes. Chacun est tenu de servir sa patrie, mais tous ne doivent pas la servir de la même manière : il faut des chefs, il faut des subordonnés, non dans l'intérêt d'une classe sociale, mais dans l'intérêt de tous. Nous ne voulons plus d'une aristocratie de naissance, nous ne voudrions pas davantage d'une aristocratie d'argent ; mais il semble que la démocratie, sans renier son principe, puisse s'accommoder d'une hiérarchie du mérite et des services rendus.

Ce qui est la difficulté du temps présent, c'est que les lois et les institutions politiques sont en avance sur les mœurs. L'avènement du suffrage universel a été un coup de théâtre; les masses ont conquis le pouvoir politique avant d'avoir reçu l'éducation politique; la majorité est plus persuadée de ses droits que de ses devoirs; l'individualisme nous déborde de toutes parts : organiser la démocratie ou être emportés par le flot de la médiocrité, c'est l'alternative où nous sommes placés. Beaucoup le disent tout bas : pourquoi ne pas le dire tout haut?

Tandis que j'écrivais ces pages, on m'a dit de divers côtés : « Prenez garde! il est difficile, dans des questions qui passionnent le public, de faire la part de la vérité et de l'erreur. On se trompera sur votre intention. Républicain, vous risquez que vos amis vous blâment, et, ce qui est pire, que vos

adversaires vous louent. » C'est là, en effet, un des signes de notre temps : les extrêmes y parlent si haut, qu'on s'expose à n'être point entendu si l'on n'est tout l'un ou tout l'autre. Il y a cependant des esprits libres, en plus grand nombre qu'on ne croit, qui placent les intérêts de la vérité au-dessus des intérêts d'un parti : c'est à eux que j'offre ce livre.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

CHAPITRE PREMIER

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

I

C'est en politique que la passion de l'égalité se montre dans toute sa force. Ailleurs, quand il s'agit d'éducation, par exemple, ou de service militaire, tous les citoyens n'ont pas le même intérêt à l'égalité. On reste, au plus, dix ans dans un collège, cinq ans à la caserne : on est électeur toute sa vie. L'adolescent attend avec impatience d'avoir vingt et un ans :

le voilà inscrit sur les listes électorales; hier il n'était qu'un enfant, maintenant il est homme. Le jour du vote, son bulletin à la main, celui qui d'ordinaire obéit est l'égal de celui qui commande; le plus riche et le plus pauvre se sentent citoyens de la même patrie. Aussi, le Français de 1887 tient par-dessus tout à exercer ses droits politiques; et, en principe, il a raison.

Mais comment régler l'exercice de ces droits? Le problème est complexe; car il s'agit de représenter, le plus exactement possible, non seulement le nombre, mais les idées et les intérêts, les diverses corporations, les sciences, les arts, toutes les forces sociales. Qu'avons-nous fait? Nous avons supprimé tous les éléments du problème, sauf un : le nombre. Il semble que le suffrage universel, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, soit l'expression la plus simple, la plus absolue de l'égalité politique. Combien de têtes? combien de votes? La vérité est du côté des gros chiffres; il suffit de faire une addition, et tout est dit.

A première vue, le paradoxe est brutal. Eh quoi! les partisans les plus décidés de l'égalité des aptitudes, de l'égalité des droits, n'oseraient soutenir qu'une vulgaire question d'arithmétique puisse être résolue à la majorité des voix : en vain, quatre-vingt dix-neuf imbéciles proclameraient que deux et deux font cinq; il suffira qu'un moins ignorant dise que deux et deux font quatre, et il aura raison contre les quatre-vingt-dix-neuf. S'il s'agit de questions plus difficiles que celles de l'arithmétique et qui supposent une plus longue étude, on aura moins de confiance encore dans la pluralité des suffrages : quatre-vingt-dix-neuf commères pourront conseiller une panacée universelle; le malade les laissera dire, et il appellera un médecin, homme compétent, ou réputé tel. Comment un procédé qui semblerait absurde, appliqué à un point de mathématiques ou de médecine, est-il accepté tout naturellement quand il s'agit des problèmes les plus complexes de tous, j'entends les problèmes sociaux et politiques? Vous ririez si l'on

vous disait qu'un individu qui ne sait ni lire ni écrire va résoudre une équation algébrique ou faire une opération chirurgicale : vous ne semblez pas surpris que le même individu donne son avis sur des questions qui touchent au droit, à l'économie politique, aux finances. Il faudrait, pour émettre une opinion motivée, avoir quelque connaissance du passé de son pays, de l'état des pays voisins. A quoi bon? Beaumarchais, parlant des nobles de son temps, disait : « Ils se sont donné la peine de naître ; » — on en pourrait dire autant du démagogue de nos jours : il est né citoyen, et cela suffit.

Un habitant de Jupiter ou de Saturne, tombant tout à coup sur notre terre de France, s'écrierait : « Heureux peuple, qui a trouvé le moyen de décider les questions de gouvernement par une simple addition! Apparemment, si la majorité gouverne, c'est que la majorité est formée des plus sages, des plus vertueux. »

— Hélas! naïf enfant d'une autre planète,

il n'en va pas toujours ainsi. Cette majorité, nous l'avons vue se prendre d'enthousiasme pour de nobles causes, pour de chevaleresques entreprises; mais nous l'avons vue aussi, sans principe et sans règle, flottant au gré de ses passions ou de ses intérêts, étrangère à toute tradition, inconsciente d'elle-même, changer du jour au lendemain les destins du pays. Empire ou république, à quelques mois d'intervalle elle acclame deux régimes contraires. Hier, elle couronnait de fleurs les arbres de la liberté; demain, elle se prosternera devant le dictateur triomphant. Aucune certitude, aucune fixité. Ce qui était vérité devient erreur, ce qui était vertu devient crime : Baudin est tour à tour un héros ou un scélérat; c'est la majorité qui en décide. Avec un système électoral où le nombre est représenté, et rien que le nombre, tout est possible. Le suffrage universel est une partie de cartes, où à tout coup on peut retourner le roi.

Tout cela est vrai, mais ce n'est qu'un aspect de la vérité : voici l'autre.

Dans nos sociétés modernes, le travail est la loi générale, et l'oisiveté, après avoir été un signe de noblesse, est une déchéance; chacun doit payer l'impôt dans la mesure de ses moyens; tout homme valide est soldat. S'il est des devoirs pour tous, il faut que tous aient des droits. Oserez-vous dire : « Silence à l'ignorant! silence au pauvre! » quand le pauvre et l'ignorant supportent leur part des charges communes? Allez dans le plus misérable de nos villages; adressez-vous à ce paysan assis sur le seuil de sa porte :

— Pauvre homme, tu ne sais lire ni écrire; tu n'entends rien aux choses de la politique; laisse de plus instruits voter à ta place et choisir le gouvernement qui te convient.

Il vous répondra :

— Je ne suis qu'un pauvre homme, il est vrai, mais je remplis mes devoirs de citoyen; je cultive la terre qui te nourrit; j'aime mon pays autant que tu peux l'aimer; pourquoi me défends-tu de m'y intéresser?

— Tu ne payes que quelques sous d'impôt;

qu'as-tu à voir dans le budget de l'État, dans l'emploi des ressources publiques?

— Ces quelques sous sont autant pour moi que des centaines de francs pour d'autres; plus peut-être, si l'on tient compte du travail et de la peine.

— Il s'agit d'une guerre lointaine, dans un pays dont tu ignores même le nom; que peux-tu dire?

— Que mes fils sont au régiment comme les tiens; que, si la guerre est déclarée, ils iront combattre et peut-être mourir là-bas, et que le sang des uns vaut le sang des autres.

Et ce pauvre paysan aura raison. Si vous voulez qu'il donne de bon cœur son argent et au besoin sa vie, faites qu'il se sente quelque chose dans son pays. Un peuple fort est celui où le dernier des citoyens s'intéresse à la chose publique, se réjouit des victoires de la patrie et pleure de ses défaites. Ce paysan, dites-vous, s'occupe trop de politique; il lit ou se fait lire les journaux; il est fier d'être électeur et jaloux de son droit : tant mieux!

L'indifférence politique serait pire que la passion politique. Redoutons par-dessus tout le jour où ce même homme s'éloignerait de l'urne électorale, et n'aurait plus qu'un intérêt dans sa vie : cultiver son champ et vendre son blé le plus cher possible.

L'indifférence en matière politique, c'est la porte ouverte à tous les despotismes, à celui d'en bas comme à celui d'en haut. Acceptons le principe du suffrage de tous, comme une condition de la démocratie. Le temps est loin où quelques privilégiés conduisaient leur barque sur un lac tranquille, tandis que la foule les contemplait du bord; aujourd'hui, grands et petits, riches et pauvres, nous naviguons sur une mer qui a ses tempêtes : tâchons que la direction soit confiée aux plus habiles, mais que l'équipage tout entier prenne part à la manœuvre.

Ainsi, contre l'égalité, on invoque l'incompétence du nombre; pour l'égalité, l'intérêt social et la justice. Arrêtez un passant au coin de la rue et demandez-lui ce qu'il pense du

suffrage universel : adversaire ou partisan, sa réponse aura le même caractère absolu. Pour les uns le suffrage universel est la perte, pour les autres le salut de la république; là un préjugé, ici un dogme. Il semble qu'il n'y ait pas de milieu : ou le supprimer, ou le conserver tel qu'il est; tout ou rien. Je suis toujours surpris, je l'avoue, quand je rencontre cet esprit absolu dans la politique, qui est la chose la moins absolue du monde. Vouloir supprimer le suffrage universel serait un périlleux enfantillage, et le gouvernement qui le tenterait serait emporté à la première émeute; mais il n'est pas interdit de rêver un suffrage plus éclairé, plus compétent, autrement organisé que celui d'aujourd'hui. Que chacun, ayant des devoirs, ait des droits : rien de plus légitime; mais s'ensuit-il que les droits doivent être identiques, quand les aptitudes et les fonctions sont différentes? On saisit le paradoxe : ce n'est pas de donner des droits à tous, mais de donner à tous les mêmes droits. La formule actuelle du suffrage universel séduit l'es-

prit par sa simplicité, mais c'est par sa simplicité aussi qu'elle est incomplète et paradoxale.

II

Et cependant, cette formule qui nous paraît trop simple, on voudrait la simplifier encore. — « Pourquoi, nous dit-on, deux collèges électoraux? Je choisis moi-même mon député, j'entends choisir mon représentant au Sénat. Et pourquoi même un Sénat? Ces deux Chambres, ce régime parlementaire, le gouvernement représentatif, la responsabilité ministérielle, autant de souvenirs de la monarchie qu'il convient d'effacer au plus vite! Ce qu'il faut à nos jeunes démocraties, c'est une Chambre unique, le mandat impératif, des comités électoraux en permanence, le gouvernement du peuple par le peuple. » — Quand on entend des républicains consciencieux, dévoués, tenir un pareil langage, on ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse : on se souvient, malgré

soi, que deux fois déjà la République a été perdue par ses propres fautes.

Reportons-nous de dix ans en arrière. L'assemblée qui siégeait à Versailles était conservatrice dans sa majorité, réactionnaire si l'on veut, mais généreuse et animée d'un patriotisme sincère. Sortie de nos désastres, elle devait à son origine même cette ardeur du bien public qu'elle montra dans la réorganisation des finances et de l'armée. Quand le gouvernement de fait fut devenu le gouvernement légal, on vit ce spectacle qui n'était pas sans grandeur : une majorité monarchiste donnant à la République une constitution sage entre toutes. Oui, sage entre toutes ; les événements l'ont prouvé. Les auteurs de la Constitution étaient persuadés qu'un peuple est autre chose qu'une simple réunion d'individus : ils voulurent que la commune, considérée comme unité administrative, eût sa part dans la représentation nationale. C'est là, quoi qu'on en ait dit, une des conceptions politiques les plus originales et en même temps les plus justes de notre épo-

que. Les deux Chambres devant représenter la vie sociale sous deux aspects différents, il faut, pour donner à chacune d'elles son caractère propre, deux collèges électoraux absolument distincts : l'une sera nommée par le suffrage universel, l'autre par les délégués des conseils municipaux. Ce n'est pas tout : la Chambre haute, le « grand conseil des communes », suivant une heureuse expression de Gambetta, choisira un quart de ses membres, et ceux-ci seront inamovibles. C'est un fait d'expérience que toute grande corporation qui se recrute elle-même est sévère dans ses choix : les auteurs de la Constitution avaient compris que donner au Sénat le pouvoir de se compléter par la nomination de 75 membres. c'était ouvrir le parlement à des personnalités ignorées du suffrage universel; ils avaient pensé que ce groupe d'hommes éminents, indépendants de toute influence électorale, pourrait être, à un moment donné, le gardien des traditions politiques.

Quoi de plus prudent, de plus propre à assu-

rer la stabilité du gouvernement républicain? Les deux Chambres étaient différentes par 'origine, par les tendances : c'était leur raison d'être. Des deux conditions de toute société, l'ordre et le progrès, le Sénat devait représenter surtout la première, la Chambre des députés la seconde. Ce système fut critiqué pour sa complexité, qui faisait sa force. Le radicalisme n'entend que les idées simples : toute distinction, toute diversité, toute nuance, quelque légère soit-elle, lui semble un attentat au principe de l'égalité. La Constitution n'était pas promulguée que déjà les partis extrêmes en demandaient la revision.

L'attaque porta d'abord sur les inamovibles. Eh quoi! l'assemblée nationale s'était permis de choisir 75 hommes de mérite, magistrats, écrivains, généraux, manufacturiers; elle n'avait rien exigé d'eux, ni profession de foi, ni serment, pas même une visite comme le fait l'Académie française; quand tout change du jour au lendemain, jusqu'au percepteur de ma commune, ces 75 sénateurs étaient nom-

més à vie; ils ne relevaient d'aucun parti, d'aucun journal, d'aucun comité, de personne ou de rien, que de leur conscience : un tel privilège était-il supportable? En vain, quelques timides faisaient observer que jamais le suffrage universel ne serait allé chercher ce savant illustre au fond de son laboratoire, ce soldat glorieux à la tête de son corps d'armée; que, l'eût-il fait, le savant et le soldat, étrangers aux luttes politiques, n'auraient pas voulu courir les hasards d'une campagne électorale; que cependant de tels hommes sont l'honneur d'un parlement comme d'une nation. En vain on invoquait l'expérience, la raison, l'intérêt même de la république. Le souffle égalitaire, à la première occasion de congrès, a emporté les inamovibles. On ne les a pas, il est vrai, supprimés sur l'heure : on a laissé à la mort ce soin; mais, d'avance, on a réparti leurs soixante-quinze sièges entre les divers départements.

Voilà un premier succès pour l'égalité : plus de différence d'origine entre les sénateurs;

à l'avenir, tous seront nommés par le même collège. C'est quelque chose; ce n'est pas assez. Ce collège électoral, formé de conseillers municipaux, de conseillers généraux, de députés, a encore un air d'aristocratie qui n'est pas pour plaire à nos radicaux. Un sénateur est-il donc plus qu'un député, qu'il ne puisse se présenter devant les mêmes électeurs? Le suffrage universel, d'après les doctrinaires du radicalisme, a toutes les souverainetés, toutes les compétences : un Claude Bernard ou un Pasteur ne pèse pas plus devant lui qu'un avocat sans causes ou un cabaretier sans pratiques. Vous voulez un Sénat, soit; mais qu'il soit nommé par tout le monde, comme la Chambre des députés : l'égalité avant tout! On ne remarque pas que si les deux Chambres sont semblables par le mode d'élection, par l'esprit qui les anime, il serait plus simple de nommer une seule assemblée et de la couper en deux.

Une assemblée unique, c'est là qu'on nous veut conduire. On nous dit qu'une assemblée

toute-puissante peut faire de grandes choses. Un monarque absolu aussi. Mais assemblée et monarque, si rien ne les contient, perdent tôt ou tard la raison. La nature humaine a besoin d'une règle et d'un contrôle : un parlement n'échappe pas plus à cette loi qu'un individu. Le despotisme d'une assemblée et celui d'un homme sont également à redouter, car l'un mène à l'autre : les Comités de salut public font les Bonaparte.

Les « purs » ne se tiendraient même pas pour satisfaits d'une Chambre unique. Ils veulent que l'électeur soit l'égal du député : que dis-je! son égal ; c'est son maître qu'il faudrait dire. Ils ont inventé le mandat impératif et la démission en blanc. Le député aura toute tracée sa ligne de conduite, dont il ne devra pas s'écarter d'un pouce ; à chaque question, la réponse lui aura été dictée d'avance : qu'il prenne garde! Sa démission sera dans la poche de l'électeur, qui n'aura qu'à la remplir et la dater. Mais qui décidera quand il faut déclarer le député indigne et lui retirer son mandat?

Nous ne sommes plus à Athènes ou à Rome ; dix millions d'électeurs ne peuvent passer leur temps sur le Pnyx ou le Forum : ils sont gens occupés ; l'un va à son champ, l'autre à son bureau. Heureusement les comités électoraux sont là. Ils ont des pouvoirs d'autant plus étendus qu'ils se les sont donnés eux-mêmes : c'est eux qui ont dressé la liste des candidats ; c'est eux qui jugeront les députés, et leurs arrêts seront sans appel. Des comités électoraux en permanence, dirigeant le suffrage universel dans ses choix, c'est le rêve du radicalisme : il y a cependant des républicains, et nous sommes de ceux-là, qui ne se soucient pas de voir ce rêve réalisé. Où nous mènerait-il? A ce triomphe du paradoxe, qu'au nom de la majorité nous serions livrés pieds et poings liés à une minorité sans aveu.

A qui la faute? Au principe de l'égalité, ou à ceux qui faussent ce principe en l'exagérant; à ceux qui le veulent pousser jusqu'aux plus absurdes conséquences; à ceux qui s'obstinent, dans leur rage de simplicité, à ne voir

qu'un côté des choses; à ceux, enfin, qui confondent l'égalité avec l'uniformité? Hier, vous supprimiez les inamovibles. Aujourd'hui, vous voulez renverser le Sénat. Supprimez, renversez : vous aurez beau faire, vous n'arriverez jamais à votre chimère d'égalité absolue. Dans une famille, dans une société, dans une usine, dans un régiment, partout où des hommes sont réunis, une direction est nécessaire : si vous ne voulez pas être dirigés par les plus capables, vous serez dirigés par les incapables; c'est toute la différence.

Me trompé-je, et le tableau est-il poussé au noir? Voyez cette nouvelle classe d'hommes qui a surgi au lendemain de nos désastres : on les appelle les politiciens; le mot et la chose nous sont venus de l'autre côté de l'Atlantique. Le politicien a fait de la politique un métier, comme l'épicerie, mais plus facile : il a étudié les affaires dans la fumée d'un estaminet; à défaut d'idées, il jongle avec les phrases toutes faites et escamote les lieux communs; étudiant de quinzième année, mé-

decin sans malades, journaliste sans journal, financier sans finances, il y a en lui du Figaro et du Giboyer. Il parle dans les clubs, dans les réunions publiques, et on l'écoute : pourquoi? Il est « fort en gueule », dirait Molière. Il ne respecte rien chez ses adversaires, ni le talent, ni le nom, ni les services rendus; pas même la vieillesse, car la vieillesse est encore un privilège. Déjà des hommes considérables, des républicains éprouvés hésitent devant tant d'audace : ils ne peuvent s'accoutumer à la diffamation et à l'injure, ils sont près de déserter la lutte. Dans dix ans, si nous ne nous défendons pas, les politiciens seront les maîtres de la République. Sous prétexte que tous les hommes sont égaux, nous serons gouvernés par une oligarchie de déclassés et de médiocres : voilà le paradoxe de l'égalité.

III

J'admire, pour moi, les réactionnaires qui signalent les dangers du suffrage universel :

il y a quelque générosité dans le rôle qu'ils se sont donné; car si jamais ils ressaisissaient le pouvoir, c'est aux excès du suffrage universel qu'ils le devraient. Qui a intérêt à critiquer le suffrage universel, à l'éclairer, à le modérer? Les républicains, puisque, dans la partie qui se joue sous nos yeux, l'enjeu est la république. Ce que je dis ici, je l'entends dire tous les jours, entre quatre yeux; mais dès qu'il s'agit de parler haut, il semble qu'on ait peur de toucher à l'égalité. Encore une fois, distinguons le principe du paradoxe. L'un n'a pas de pire ennemi que l'autre. Au point où nous en sommes, l'égalité a besoin d'être défendue contre ses partisans mêmes : elle est menacée, non par un principe contraire, mais par l'exagération de son propre principe.

Faut-il donc, comme quelques-uns le voudraient, mutiler le suffrage universel? Le remède serait pire que le mal. On rencontre encore des doctrinaires pour nous vanter le suffrage restreint, tel qu'on le pratiquait sous Louis-Philippe; mais le monde a marché de-

puis quarante ans. Nous ne croyons plus que la compétence des citoyens soit en raison directe du chiffre d'impôt qu'ils payent. Nous ne nous soucions pas de revenir au temps où le candidat, roulant en cabriolet, était tenu de visiter l'un après l'autre tous les électeurs de l'arrondissement, et où un gros fermier pesait plus dans la balance qu'un professeur ou un médecin. De toutes les aristocraties, celle de l'argent est encore celle qui convient le moins à une république. En vain les doctrinaires nous invitent à essayer leur système : nous nous méfions des Grecs et de leurs présents; nous nous souvenons que le régime censitaire a perdu la monarchie constitutionnelle.

On nous fait remarquer que le régime censitaire peut être corrigé par l'adjonction des capacités : voilà qui est fort bien; mais comment constater la capacité? Par un diplôme. Et que prouve un diplôme? L'instruction. C'est beaucoup sans doute; mais l'instruction ne donne pas nécessairement le bon sens, l'expérience, l'élévation des sentiments, en un mot,

tout ce qui fait le caractère pour un peuple comme pour un homme. Un corps électoral formé des plus riches, d'une part, et des plus instruits, d'autre part, serait plus ferme en ses desseins, plus modéré en ses choix que le suffrage universel; mais on peut se demander s'il aurait toujours une vue suffisamment nette des besoins de la démocratie. Quoi qu'il en soit, l'expérience eût pu être tentée à la veille de la révolution de février : aujourd'hui, elle serait un anachronisme.

Le suffrage universel est un fait accompli. Est-il venu à son heure? Retardé d'un demi-siècle, en quoi les destinées de la démocratie eussent-elles été changées? Des discussions de cette nature n'ont plus qu'un intérêt académique. Le suffrage universel nous domine, nous étreint. Nous devons nous arranger pour vivre avec lui, sous peine d'en mourir. Jusqu'ici, ses manifestations rappellent parfois celles de l'instinct qui s'ignore lui-même, impatient, tumultueux, fantasque, capable des plus grandes choses et des pires : il s'agit de transformer

l'instinct aveugle en une force consciente.

On a proposé divers tempéraments au suffrage universel. Deux idées surtout méritent d'être retenues par la démocratie libérale : la première est de faire aux minorités leur part dans la représentation nationale ; l'autre, de remplacer le suffrage direct par le suffrage à deux degrés.

On voit souvent un département presque également partagé entre deux opinions contraires : une différence de quelques voix suffit pour que la moitié des électeurs ne soit représentée ni à la Chambre, ni au Sénat. Supposez qu'il s'agisse, non plus d'un département, mais de la France entière, et que les partisans des deux opinions contraires soient répartis dans la même proportion sur toute l'étendue du pays : il pourrait arriver qu'une majorité de cinq millions d'électeurs nommât toute la Chambre, tout le Sénat, et qu'une minorité de quatre millions n'eût pas un seul représentant. C'est entendre l'égalité d'une singulière façon que de condamner au silence les idées peut-être les

plus justes, les intérêts peut-être les plus légitimes, jusqu'au jour où idées et intérêts auront pour eux la moitié plus un des votants. Qu'est-ce que la majorité ? Tout. Qu'est-ce que la minorité ? Rien. La doctrine est simple : c'est en cela qu'elle charme l'école radicale, et c'est en cela qu'elle nous inquiète. Nous vivons sous le régime du suffrage universel, et le suffrage de plusieurs millions d'électeurs est compté pour zéro. Le parlement devrait représenter le pays tout entier : il en représente à peine les deux tiers ou les trois quarts. L'opinion qui domine dans le pays domine aussi dans le parlement ; mais le rapport de la majorité à la minorité n'est pas dans le parlement ce qu'il est dans le pays. Il n'existe aucune proportion entre les variations du corps électoral et les changements qu'elles amènent dans la composition des Chambres : le déplacement de quelques centaines de mille voix suffit pour faire passer une écrasante majorité de gauche à droite ou de droite à gauche. Qu'en résulte-t-il ? Que le suffrage universel est faussé dans

son principe ; qu'une partie des électeurs, n'ayant aucune chance de faire nommer les candidats de leur choix, s'abstiennent de voter ; que d'autres, se jetant par dépit dans un parti contraire, créent des majorités factices ; et qu'ainsi le parlement représente les opinions extrêmes bien plus que l'opinion moyenne du pays. Tout cela a été dit cent fois : on a écrit des livres sur la représentation des minorités, on a proposé des systèmes aussi rationnels que faciles à appliquer ; mais la question ainsi posée a paru trop complexe. Nous voulons être simples, dussions-nous être absurdes.

Avec la représentation des minorités, le suffrage gagnerait en vérité ; avec le vote à deux degrés, il gagnerait en compétence.

Nous nous rappelons un temps où peu de républicains eussent accepté le vote à deux degrés ; mais les choses apportent leurs leçons avec elles, et dix ans de république nous ont instruits : dix ans encore, et ce qui est une nouveauté sera peut-être un lieu commun. Ce n'est pas toucher au principe de l'égalité que

de souhaiter qu'on l'applique sous une autre forme. Nous sommes égaux, vous et moi, quand nous allons déposer notre bulletin dans l'urne : serions-nous moins égaux si, au lieu de voter pour un député, nous votions pour un électeur du second degré? Tous prendraient part à l'élection, chacun pourrait être élu. La vraie égalité n'est pas que tous les citoyens remplissent la même fonction, mais que tous y puissent prétendre et qu'elle soit donnée au plus digne. Le paradoxe n'est pas de consulter tous les citoyens, mais de les consulter de façon que, trois fois sur quatre, le hasard dicte la réponse.

J'écris ces pages à la campagne : dans mes promenades à travers de pauvres villages, je vois collés aux murs des débris d'affiches électorales où il est question d'impôt proportionnel ou progressif, de concordat ou de séparation de l'Église et de l'État; et lorsque je m'adresse, pour lui demander mon chemin, à un paysan qui à peine parle français, je me figure son embarras devant des idées générales où les

hommes les plus instruits sont partagés. La lutte aujourd'hui n'est pas seulement entre des partis, mais entre des principes contraires; les professions de foi des candidats, les programmes électoraux ont, de toute nécessité, un caractère doctrinal : on peut dire sans exagération que les trois quarts des Français n'ont jamais étudié une seule des questions posées dans ces programmes ou ces professions de foi. Auguste Comte a écrit quelque part qu'il faut, dans la politique, distinguer les opinions des désirs. « Il est raisonnable, dit-il, il est naturel, il est nécessaire que tout citoyen ait des désirs politiques, parce que tout homme a un intérêt quelconque dans la conduite des affaires sociales. Mais une opinion politique exprime plus que des désirs; elle est, en outre, l'expression, le plus souvent très affirmative et très absolue, que ces désirs ne peuvent être satisfaits que par tels et tels moyens, et nullement par d'autres. Or voilà sur quoi il est ridicule et déraisonnable de prononcer sans y avoir spécialement réfléchi. »

La majorité est plus compétente dans le domaine des sentiments que dans celui des idées. Elle est naturellement portée à incarner un principe dans un homme. On demande à ce paysan : « Que pensez-vous de l'impôt sur le revenu, de la liberté des cultes? » Il n'a aucune opinion sur ces choses : ou il répondra au hasard, ou il ira consulter un voisin plus instruit, le curé, le maître d'école. Plus il aura de bon sens, de droiture naturelle d'esprit, plus il hésitera à se prononcer sur des questions dont il ne sait pas le premier mot; mais il n'hésitera pas si on lui demande de désigner dans son entourage un homme qui ait sa confiance : ce n'est plus affaire d'opinion, c'est affaire de sentiment, et ici l'individu est seul juge Je suppose les habitants d'un village réunis dans la mairie ou la maison d'école. Ils se connaissent les uns les autres; ils savent que celui-là a derrière lui une longue vie de travail et de probité, que celui-ci a voyagé et vu bien des choses, que cet autre est le plus riche du village ou le plus instruit : ils

seront tout portés à mettre leurs intérêts dans les mains de ces trois ou quatre hommes. C'est le suffrage à deux degrés.

L'expérience du suffrage à deux degrés a été faite. Le Sénat est nommé ainsi, et à quelque parti que le lecteur appartienne, il doit reconnaître que peu d'assemblées ont réuni autant d'hommes éminents par le caractère, par le talent. Les discussions y sont sérieuses et courtoises; on n'y connaît pas les questions de personnes; les lois d'affaires sont étudiées avec compétence; dès qu'il s'agit des intérêts généraux du pays, et surtout de la politique extérieure, le ton des orateurs s'élève sans effort et les divisions de parti semblent oubliées. Je ne veux pas dire qu'il ne se rencontre pas d'hommes aussi éminents dans les Chambres populaires, mais on m'accordera peut-être que la modération et la compétence n'y sont pas toujours de règle générale. Dira-t-on qu'il ne faut pas conclure sur un seul exemple? Nous en avons d'autres, et de décisifs, dans notre passé. Les anciens États géné-

raux, où nous trouvons encore des modèles de raison politique et d'éloquence, étaient le produit du vote à deux degrés; quelquefois même, pour l'élection des députés du tiers, le vote était à trois degrés. Je sais que ce n'est là qu'un témoignage historique; je sais que l'histoire, et pour cause, est suspecte à nos radicaux. Il y a cependant un fait devant lequel ils devront s'incliner comme nous : c'est que la plus grande de nos assemblées, celle qui a proclamé les principes de 1789, était sortie du suffrage à deux degrés.

IV

Supposons maintenant le suffrage universel amendé; supposons-le plus équitable, par la représentation des minorités, et plus éclairé, par le vote à deux degrés. Même sous cette forme, le suffrage universel ne sera qu'une machine à compter les voix : une règle à calcul peut être perfectionnée, mais ce n'est jamais

qu'une règle à calcul. Deux et deux font quatre, cela est vrai en arithmétique et absurde en politique. Le paradoxe est de raisonner comme si la société n'était qu'une réunion d'individus égaux en aptitudes, égaux en droits, et d'opérer sur des êtres humains comme sur des quantités algébriques. Le nombre est un des éléments du problème, mais il n'est pas le problème tout entier. Au-dessus des individus, il y a les forces sociales, les idées, les sentiments, les intérêts, les traditions : pour le suffrage universel, c'est lettre morte.

L'ancien régime avait trouvé une solution du problème, et cette solution convenait de tout point à une société fondée sur le principe des castes. Au moyen âge, l'individu isolé ne comptait pas ; il n'était quelque chose que par la classe à laquelle il se rattachait. A chaque classe répondait une idée distincte : pour les bourgeois des grandes villes, c'était le travail industriel ; pour les barons, la défense du territoire ; pour les théologiens, la haute culture intellectuelle. Dans les États généraux convoqués à partir du

XIVe siècle, les députés parlaient, non pas au nom d'un groupe plus ou moins considérable d'individus, mais au nom d'un des trois ordres de la nation. Tiers état, noblesse, clergé, représentaient ces trois grands aspects de la vie sociale : la production économique, la puissance militaire, la pensée religieuse. Chaque ordre choisissait comme députés ses membres les plus éminents : c'était, à proprement parler, l'élite du pays. On étonnerait certains de nos politiciens si on leur disait que les États de 1484, par exemple, ont été une représentation plus exacte, plus fidèle de la France monarchique, que la Chambre des députés de 1887 ne l'est de la France républicaine, et cependant rien de plus vrai.

Aujourd'hui, notre pays, à plus d'un point de vue, est comme un régiment où l'on aurait brisé les cadres, détruit la hiérarchie. Figurez-vous 3000 hommes, le sac au dos, le fusil sur l'épaule, nommant leurs chefs à la majorité des voix; un observateur superficiel dirait : « C'est un régiment, » et ce ne serait plus

qu'une foule en armes. N'y a-t-il pas des jours, quand la passion politique l'emporte sur la raison, où les électeurs jetant leur bulletin dans l'urne ressemblent aux soldats de ce régiment? L'ancienne hiérarchie a été détruite, les cadres d'autrefois ont été brisés : on ne les a pas remplacés. Le nombre est souverain, il règne et gouverne. C'est là, non un accident, mais le résultat d'un long mouvement d'idées. La philosophie individualiste du XVIIIe siècle est au fond de tous nos dogmes politiques. Les radicaux sont philosophes comme M. Jourdain était prosateur : ils appliquent les théories de Condillac et d'Helvétius, ce qui ne veut pas dire qu'ils aient beaucoup lu Helvétius ni Condillac. Pendant tout le dernier siècle, on a fait œuvre d'analyse et de critique; on a exalté le principe d'égalité, aux dépens du principe de hiérarchie; on a émietté, éparpillé les forces sociales; les systèmes en apparence les plus opposés ont abouti à une même conclusion, l'apothéose de l'individu : le suffrage universel en est sorti.

Il n'en est pas sorti tout d'un coup. Les constituants de 1791, tout en proclamant que les hommes naissent libres et égaux, avaient cru bon d'exiger de l'électeur certaines garanties. Le droit de suffrage était réservé aux citoyens actifs, c'est-à-dire aux citoyens âgés de vingt-cinq ans, inscrits au rôle des gardes nationales et payant une contribution directe au moins égale à la valeur de trois jours de travail. Les assemblées primaires, formées des citoyens actifs, désignaient un électeur à raison de cent citoyens. Les électeurs se réunissaient à leur tour pour nommer les députés du département. Enfin, les députés, d'après les termes mêmes de la Constitution, étaient « distribués entre les quatre-vingt-trois départements selon les trois proportions du territoire, de la population et de la contribution directe. » En comparant ce système de suffrage à celui d'aujourd'hui, plus d'un républicain dira tout bas : « Qu'on me ramène à 1791 ! »

Les idées vont vite en temps de révolution. Ouvrons la constitution de 1793. Le suffrage à

deux degrés a disparu. La limite d'âge est abaissée de vingt-cinq ans à vingt-un. Tout citoyen qui n'a pas subi de condamnation infamante est électeur. L'article 21 est ainsi conçu : « La population est la seule base de la représentation nationale. » On ne pouvait formuler la loi du nombre avec plus de netteté et de franchise.

Voilà où l'on en était en 1793 ; nous sommes, en 1887, au même point. Nous disons, nous aussi : « La population est la seule base de la représentation nationale. » Traduisez en bon français : « L'opinion d'un paysan, qui ne sait ni lire ni écrire, a autant de poids que celle d'un membre de l'Institut » ; car enfin l'égalité absolue veut dire cela, ou elle ne veut rien dire du tout. Quand je parle ainsi, on me répond que nous sommes en train d'éclairer le suffrage universel, et que dans dix ans tout le monde saura lire et écrire. La belle affaire ! Mettez, si vous voulez, que tous les électeurs soient bacheliers, et nous n'en serons pas plus avancés. Il faut, dans l'individu, distinguer

l'homme de la fonction : l'erreur est de constamment les confondre. Un homme vaut un homme : il ne s'ensuit pas que la fonction du premier soit égale à celle du second. Tel contre-maître peut être aussi respectable, par son caractère, que le premier de nos ingénieurs : il n'en sera pas moins vrai que la fonction de l'ingénieur est plus importante pour la société que celle du contre-maître. Supposez que la mort atteigne d'un coup cent mille Français, cultivateurs, ouvriers, petits commerçants ou petits employés : la perte sera considérable sans doute, mais la France se relèvera bientôt, comme le navire qui un instant a penché sous la tempête. Supposez maintenant que la mort, au lieu de frapper en aveugle, ait choisi cent mille victimes parmi les hommes les plus éminents, savants, écrivains, artistes, professeurs, officiers, manufacturiers, négociants, médecins, avocats, magistrats. Voilà la France décapitée, et plusieurs générations se succéderont avant qu'elle ait repris son rang. Il me semble que nous tou-

chons ici au fond du paradoxe, à savoir que le suffrage universel suppose non seulement l'égalité des hommes, mais l'égalité des fonctions.

Le paradoxe est le même que si l'on disait : « Il n'y a dans le corps humain que des cellules, et toutes les cellules sont égales; puisque dans toutes nous retrouvons le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote. » Cependant, que Shylock me prenne une once de chair dans le bras ou la jambe, et je reste moi-même; qu'il la prenne dans le cœur ou le cerveau, et j'ai vécu. Les individus qui forment le corps social ne sont pas plus égaux en importance que les cellules qui forment le corps humain. On peut continuer l'analogie : le corps social n'est pas plus une simple réunion d'individus que le corps humain n'est une simple réunion de cellules. Tout être vivant est un composé d'organes, dont chacun a sa fonction propre; la vie sociale, comme la vie humaine, se conserve par le concours de tous les organes et l'harmonie de toutes les fonctions. On a es-

sayé quelquefois un parallèle entre les fonctions des deux ordres : d'un côté, le travail digestif, la circulation, la nutrition ; de l'autre, la production de la richesse, l'échange, la consommation. On pourrait peut-être pousser l'analogie plus loin encore : on dirait que l'homme n'a conscience de soi que par la mémoire, et que la tradition est la mémoire des sociétés. L'individu social est aussi éphémère que la cellule vivante : il n'y a de durée, d'unité, que dans l'être organisé. Or, — et c'est là vraiment toute la question, — le gouvernement du suffrage universel, tel que nous l'avons conçu jusqu'ici, représente les individus ou la majorité des individus : il ne représente ni les organes, ni les fonctions de la vie sociale.

Le nombre doit avoir sa part d'influence dans le gouvernement du pays, mais il ne faut pas que le nombre soit tout. Jetez des millions de votes dans un des plateaux de la balance, rien de mieux ; mais ayez un contre-poids quelconque, si vous ne voulez pas qu'un jour tout

le système soit entraîné d'un seul côté. Où trouver ce contre-poids? Il ne suffit pas de faire une part aux minorités et d'instituer le vote à deux degrés; puisque, sous une forme plus exacte, plus rationnelle, vous n'aurez encore que la représentation du nombre. Il faut chercher une nouvelle organisation du droit de suffrage; il faut renverser le principe de 1793 et dire : « La population n'est pas la seule base de la représentation nationale. » En quoi est-il nécessaire que tous les représentants aient une même origine, que tous aient reçu leur mandat de l'élection populaire? Pourquoi l'uniformité à tout prix, quand la diversité est dans la nature des choses? Si nous voulons que le Parlement soit vraiment l'image de la nation, admettons qu'un certain nombre de membres, nommés par le suffrage universel, représenteront le nombre, et que d'autres, nommés par un procédé différent, représenteront les forces sociales.

Ces idées ne sont pas aussi nouvelles qu'elles peuvent le paraître. Plus d'un, parmi les écri-

vains politiques et les penseurs contemporains, est persuadé qu'il faut un contre-poids à la puissance du nombre. Ils estiment que si la Chambre des députés est élue par le suffrage universel, soit direct, soit à deux degrés, la Chambre haute doit représenter autre chose que le principe des majorités. Quelques-uns, comme M. Émile de Laveleye, voudraient que le Sénat fût nommé par les groupes sociaux et les corps déjà constitués dans l'État. D'autres inclineraient vers un système dans lequel la haute assemblée se recruterait elle-même. Il serait facile de concilier ces divers points de vue. On pourrait supposer, par exemple, que les sénateurs fussent nommés : un tiers par les conseils municipaux ; un tiers par les corps constitués, armée, clergé, université, académies, magistrature, chambres de commerce, etc.; un tiers, enfin, par le Sénat lui-même. On aurait ainsi une continuité, une tradition politique, qu'on ne peut attendre du suffrage universel livré à lui-même.

Un tel système paraîtra complexe aux esprits

simplistes. De nos jours, les idées simples sont à la mode, et nous employons volontiers les formules abstraites en sociologie. Pour nous qui nous piquons d'être logiciens, cela est-il bien logique ? Nous voyons que, dans l'échelle des sciences, les méthodes se compliquent au fur et à mesure que les phénomènes deviennent plus complexes, chaque science prenant les méthodes des sciences plus simples et y ajoutant quelque chose. Or la complication n'est nulle part plus grande que dans le domaine social, et c'est là que nous voulons la simplicité à tout prix. Quand donc comprendrons-nous que les méthodes simples ne conviennent pas aux questions complexes, et qu'on ne résout pas les problèmes politiques ou sociaux par une opération d'arithmétique ?

V

On dit que l'égalité politique est le principe de la démocratie : je le crois ; mais je crois

aussi que le premier devoir de la démocratie est de critiquer son principe, de faire la part de la vérité et celle du paradoxe. La vérité est qu'il doit y avoir dans le plus humble des citoyens une parcelle de la souveraineté nationale. Le paradoxe est qu'une majorité d'un jour soit maîtresse non seulement du présent, mais de l'avenir du pays. Il ne s'agit pas de supprimer ou même de mutiler le suffrage universel : insensé qui le tenterait ! il s'agit de comprendre que le suffrage universel n'est pas tout. S'il ne fallait prononcer que sur des intérêts passagers, on pourrait admettre à la rigueur que la majorité fût seule à en décider ; mais il n'en va pas ainsi, et un vote sur l'instruction publique, la justice, les finances, la guerre, peut engager plusieurs générations. Or, la majorité est plus touchée du bien présent que du bien à venir; elle est toujours portée à trancher les questions en vue de l'intérêt immédiat; elle répugne aux sacrifices dont elle ne verra pas les résultats; les longs projets lui sont suspects. S'agit-il de fonder

une colonie, elle est surtout frappée des charges qui vont grever le budget ; elle ne met pas en balance les bienfaits futurs, les nouveaux débouchés pour le commerce, l'extension de la puissance maritime. Elle raisonne de même s'il est question de traités de commerce, de chemins de fer, d'organisation militaire, de toute entreprise qui intéresse l'avenir plus que le présent. Pour la majorité, l'intérêt général n'est que la somme des intérêts privés ou du plus grand nombre des intérêts privés à un moment donné.

En vain on nous prédit une majorité de plus en plus éclairée : quelque optimiste soit-on, on ne peut pas plus rêver l'égalité des intelligences que l'égalité des caractères. Vous ne me persuaderez jamais, à moins de me faire douter de ma propre raison, que l'opinion d'un paysan qui n'est jamais sorti de son village vaut celle d'un homme mûri par l'étude et l'expérience des affaires. Et alors même qu'on admettrait qu'un homme est toujours égal à un homme, on serait bien obligé de reconnaître

que les groupes sociaux, les corporations industrielles, les compagnies savantes, les grands corps de l'État ont des idées et des aspirations qui ne peuvent pas être celles de l'individu isolé.

Beaucoup de républicains, même parmi les plus modérés, répugnent à ces idées. Ils croient à l'omnipotence, sinon à l'omniscience du suffrage universel : il leur paraît qu'instituer une autorité quelconque à côté de la sienne, c'est l'amoindrir et le compromettre. Ils voient dans le suffrage universel une sorte de loi historique devant laquelle il faut s'incliner ; ils nous montrent l'idée naissant chez les peuples latins, grandissant d'un mouvement rapide, débordant tout autour d'elle et pénétrant déjà les peuples saxons ; ils citent l'exemple de l'aristocratique Angleterre, où chaque réforme électorale est un pas de plus vers le suffrage universel. On peut répondre que ces prétendus courants historiques sont souvent trompeurs, et que le grand principe de la mécanique, à savoir que la réaction est égale à l'action, s'est

vérifié plus d'une fois en politique. Vous me montrez, dans le nouveau monde comme dans l'ancien, les masses emportées par le suffrage universel : je le vois comme vous ; mais je vois aussi la réaction prochaine, et j'ai peur, si nous n'endiguons pas le courant, qu'il soit arrêté brusquement et rejeté vers sa source.

J'entends répéter autour de moi : « Le suffrage universel est notre charte politique et nous voulons vivre avec notre principe ! » Voilà qui est fort bien ; mais voulez-vous périr avec lui ? Nous descendons la pente d'un mouvement si rapide, que chaque année, chaque mois, bientôt chaque jour, permet de mesurer le chemin parcouru ; on serait tenté de dire que la vitesse croît comme le carré du temps. Où allons-nous ? Les moins clairvoyants le savent : nous allons à une Chambre unique, au mandat impératif, au gouvernement des comités, à l'élection des juges, à la confusion des pouvoirs ! Croyez-vous, quand nous en serions là, que le pays supportât longtemps un tel régime ? On peut quelquefois heurter

les idées, froisser les sentiments : on ne s'attaque pas impunément aux intérêts. Quand ils se sentent menacés, ils se défendent par tous les moyens ; ils sont d'autant plus forts que, la plupart du temps, ils sont inconscients. La peur est contagieuse ; un jour vient où la société tout entière éprouve le besoin d'être sauvée. Ce jour-là elle est perdue : elle demande un homme ; pas même un homme, un sabre !

Malgré tout, s'il fallait choisir entre le suffrage universel avec ses passions, ses inconséquences, ses hasards, et le suffrage censitaire avec ses préjugés de caste, je n'hésiterais pas : j'aimerais mieux, quant à moi, courir jusqu'au bout les chances du suffrage universel que de revenir de quarante ans en arrière. Mais la question ne se pose pas ainsi. Il s'agit de représenter en même temps les deux aspects différents de la vie sociale : le point de vue individuel et le point de vue collectif. Rien de plus facile avec le système des deux Chambres, l'une étant nommée par le suffrage universel, l'autre par

des collèges spéciaux; encore une fois, à celle-là la représentation du nombre, à celle-ci la représentation des forces sociales. Le premier soin d'une monarchie prenant la place de la république serait de chercher un contre-poids au suffrage universel : pourquoi ne pas faire cette besogne nous-mêmes? L'idée égalitaire est une des conditions de la démocratie : il ne faut pas qu'elle devienne un fétiche auquel la démocratie sacrifie les intérêts généraux du pays, les règles de tout gouvernement et jusqu'à sa propre existence. A l'heure qu'il est, le moyen le plus sûr de sauver le principe de l'égalité, c'est d'en combattre le paradoxe. Républicains, défendons la République contre ses ennemis, avoués ou cachés; sachons la défendre, s'il le faut, contre les républicains eux-mêmes.

L'ÉGALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

CHAPITRE II

L'ÉGALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

I

Le paradoxe de l'égalité se présente à nous sous divers aspects; mais, au fond, il est toujours semblable à lui-même. Maître Jacques s'habillait tour à tour en cuisinier ou en cocher : le paradoxe de l'égalité est le maître Jacques de notre temps. Il a à sa disposition un certain nombre de costumes, je veux dire de formules générales, qu'il revêt suivant l'occasion; vêtements commodes, flottants, qui paraissent convenir à toutes les tailles. En

matière d'enseignement, la formule est « l'instruction intégrale ». Que faut-il entendre par instruction intégrale ? Je ne le sais pas au juste, et je soupçonne que ceux qui ont inventé la formule ne sont pas beaucoup plus avancés que moi. A prendre les mots dans leur sens, l'instruction intégrale serait l'instruction entière ; elle comprendrait donc tous les degrés de l'enseignement, primaire, secondaire, supérieur. J'ai cependant quelque peine à croire que le radicalisme ait rêvé une démocratie de licenciés et de docteurs. Je me figure plutôt que par instruction intégrale il entend ce que nous autres, bonnes gens, nous appelons l'enseignement primaire supérieur : grammaire, arithmétique, éléments de géométrie, un peu d'histoire et de géographie. Le bagage est assez léger pour que tous puissent le porter. Quand l'État aura distribué cet enseignement au peuple, il aura rempli son devoir. Les hautes études, les humanités, l'érudition, les sciences pures sont plus ou moins suspectes d'aristocratie : nos démagogues en font bon marché ; ils admet-

traient volontiers que l'État s'en désintéressât, comme d'objets de luxe.

Voilà le paradoxe poussé à l'absurde : d'ordinaire, il se présente sous une forme plus spécieuse. Le débat, tel qu'il est engagé aujourd'hui, porte surtout sur l'enseignement secondaire, qui seul intéresse la majorité de la classe moyenne. La bourgeoisie française veut l'égalité pour ses fils : elle entend que tous reçoivent une instruction uniforme. La difficulté est de savoir ce que sera cette instruction. Chacun a son idée : l'un tient pour les vers latins, l'autre pour la géographie; celui-là pour les langues mortes, celui-ci pour les langues vivantes. On discute dans les salons, dans les journaux; l'écho de ces discussions arrive jusqu'à l'Université, qui s'émeut; le Conseil supérieur de l'instruction publique délibère : le professeur de latin demande qu'on ne retranche pas une heure au latin, le mathématicien démontre qu'il faut ajouter une heure aux mathématiques; chacun plaide *pro domo*, et, pour mettre tout le monde

d'accord, on charge encore les programmes.

Nous tournons dans un cercle vicieux. La tâche de l'élève est devenue plus lourde par la variété des connaissances qu'on exige de lui; en même temps, la concurrence qui est partout, dans le monde des affaires, dans les professions libérales, à l'entrée des grandes écoles, force les jeunes gens à terminer leurs études classiques le plus tôt possible. Qu'arrive-t-il? L'enfant entre au lycée plus tôt qu'autrefois. Les études sont hâtives, fiévreuses. L'instruction — je ne dis pas l'éducation — est devenue la grande affaire des familles. Le père, la mère travaillent avec leurs fils : celui-là a quitté son bureau une heure plus tôt, pour corriger un thème; celle-ci a supprimé une visite, pour faire réciter les leçons. Il semble qu'un prix ou un accessit doivent décider de la carrière d'un homme. En vérité, on est tenté de se demander : Sommes-nous en France ou en Chine?

Chacun met son honneur à ce que ses fils soient élevés comme ceux du voisin. Il semble

que des jeunes gens destinés à des carrières diverses pourraient recevoir une instruction différente; que la culture littéraire conviendrait mieux aux uns, la culture scientifique aux autres; que le temps des études devrait varier suivant les cas. La majorité de la bourgeoisie n'entend pas de cette oreille : elle ne connaît que l'enseignement classique. Ne parlez pas de la variété des aptitudes : un bon père de famille croirait manquer à son premier devoir s'il ne soumettait pas tous ses fils au même régime universitaire. Direz-vous qu'une bonne moitié au moins des élèves perdent leur temps sur les bancs du lycée : on vous répondra que l'égalité le veut ainsi. En vain vous insisterez : « L'égalité n'a rien à voir ici; un enfant n'est pas inférieur à un autre parce qu'il a des aptitudes différentes; tel, qui est incapable d'un bon thème latin, deviendrait un sujet brillant si on le dirigeait vers les sciences; il y a plus d'une sorte d'intelligence, et l'une ne vaut pas moins que l'autre; le point est que chacun fasse ce à quoi il est propre, et ap-

[illegible]

[illegible] étera :
[illegible] eigne-
[illegible], où il
[illegible] e cou-

[illegible]

[illegible] lettres
[illegible] geoisie
[illegible] beau
[illegible] ainsi,
[illegible] egarde
[illegible] ucoup
[illegible] retiré
[illegible] ités, et
[illegible] nt été
[illegible] a veut
[illegible] que la
[illegible] ns l'in-
[illegible] nais le
[illegible] t jeune
[illegible] ce que
[illegible] uis, le
[illegible] uvre la
[illegible] pour le

bourgeois, qui rêve de faire de son fils un fonctionnaire, ce point a bien son importance.

Il fut un temps où l'on allait au collège pour faire de bonnes études. Arrivé au terme, on se présentait tout naturellement au baccalauréat : si l'on était reçu, c'était tant mieux ; refusé, cela n'empêchait pas d'être un honnête homme et un citoyen utile. Aujourd'hui, on ne voit que le but et on est pressé d'y toucher ; interrogez les professeurs : ils vous diront que, pour les trois quarts des élèves, les classes de rhétorique et de philosophie ne sont plus qu'une préparation à l'examen. Si le candidat échoue, on l'enferme dans une de ces institutions qui fabriquent des bacheliers en dépit de Minerve. Enfin, un peu plus tôt, un peu plus tard, il réussit : ses parents estiment qu'il a bien employé son temps, et eux leur argent ; il se dépêche de vendre ses livres classiques au bouquiniste du coin ; il ne gardera rien de l'enseignement littéraire qu'il a reçu, rien que le dégoût des lettres. Peu importe ; le voilà bachelier, c'est-à-dire l'égal de celui qui a fait

des études sérieuses, l'égal du plus intelligent ou du plus laborieux de ses camarades.

Les sociétés démocratiques ont pratiqué l'égalité sous bien des formes; il était réservé à notre temps d'en découvrir une nouvelle : l'égalité devant le baccalauréat.

II

L'unité d'éducation était possible dans une société aristocratique. Alors l'éducation était le privilège de ceux qui formaient la classe dirigeante. Prêtres, soldats ou magistrats, leur fonction sociale était de conduire les autres : il semblait naturel de les préparer, par une même culture, à une même destinée. Tout l'effort devait tendre à développer, chez ces privilégiés, les facultés qui rendent l'homme propre à commander. On ne pouvait trouver mieux, comme exercice de l'esprit, que l'étude de l'antiquité, la connaissance de l'histoire, l'exemple des grands hommes, en un mot les

lettres et la philosophie. Plus il y avait d'unité dans l'éducation, plus il devait y en avoir dans la classe dirigeante et par suite dans la nation tout entière.

Dans une démocratie, le point de vue est différent et le problème plus complexe. L'éducation n'est plus l'affaire d'une classe privilégiée; c'est l'affaire de la République. Tout citoyen a le droit et le devoir de recevoir un minimum d'instruction. Tant qu'il ne s'agit que de l'enseignement primaire, il est facile de s'entendre; car les programmes ne peuvent varier que dans d'étroites limites. Il n'en est pas de même pour l'enseignement secondaire : ici, le plan d'études peut changer du tout au tout, suivant le point de vue auquel on se place. Or cet enseignement est celui que reçoivent les futurs étudiants des facultés et des écoles spéciales, ceux qui se destinent aux carrières libérales, ceux qui occuperont un jour les situations les plus importantes dans les affaires privées ou publiques. Ce ne sont plus seulement les fils de la bourgeoisie aisée

qui viennent s'asseoir sur les bancs des lycées et des collèges : les enfants les plus pauvres peuvent y arriver, grâce aux bourses que les communes, les départements, l'État accordent aux meilleurs élèves de l'école primaire. La population universitaire augmente d'année en année. Et lorsque tout diffère entre les élèves, origine, éducation de famille, aptitudes individuelles, professions futures, faut-il donc tous les soumettre au même régime? Un même plan d'études convient-il à l'avocat et à l'officier, au médecin et au commerçant? Lorsque la diversité est partout autour de nous, l'unité est-elle possible dans les programmes d'enseignement?

L'idée d'un programme unique nous séduit à plus d'un point de vue. Tout d'abord, cette idée est simple, et par là elle répond à nos habitudes d'esprit. Elle a un air classique qui ne nous déplaît pas : nous nous rappelons qu'à Athènes tous les enfants recevaient la même éducation dans les gymnases publics. Elle flatte la passion égalitaire : dans les pro-

grammes, dans les diplômes, comme en toute chose, nous comprenons plus facilement l'égalité que l'équivalence. Enfin, nous croyons qu'il existe une certaine culture générale propre à former l'homme du monde ou, comme on disait au XVIIe siècle, l'honnête homme : or tout père de famille, toute mère surtout, voudrait que son fils fût cet homme-là. Ainsi, la tournure de notre esprit, notre état politique, nos mœurs, nos préjugés, tout nous conduit à l'égalité dans l'enseignement. Mais que sera cet enseignement égalitaire? Là, on soutient que les lettres doivent être, comme par le passé, le fond de l'éducation nationale; ici, on répond que la science gagne chaque jour en importance et en dignité, et qu'il est temps de lui donner dans les programmes la place qui lui appartient : les bonnes raisons ne manquent ni d'un côté ni de l'autre.

Écoutez les partisans de la culture littéraire :

« Nous avons, disent-ils, l'expérience pour nous; l'enseignement classique, pendant trois

siècles, a fait ses preuves. Les auteurs grecs et latins sont les premiers éducateurs que l'on connaisse. Il peut y avoir, dans les littératures modernes, des écrivains comparables aux anciens pour le génie, non pour la simplicité. L'enfant comprend un Achille, un Énée; il ne comprendrait pas un Hamlet, un Faust. Ceci est vrai surtout pour nous autres Latins, héritiers directs de la Grèce et de Rome : en étudiant les auteurs classiques, nous apprenons à connaître nos ancêtres; c'est nos idées, nos sentiments, notre race, notre génie tout entier que nous retrouvons en eux. A leur école, nous nous habituons à parler et à écrire correctement notre langue : le meilleur exercice de grammaire française, c'est encore un thème latin; la meilleure leçon de style, une version latine. L'antiquité est une souveraine maîtresse de goût, de modération, de sagesse, de bon sens. Ses orateurs nous enseignent l'amour de la patrie; ses historiens, le respect de la vérité; ses poètes tragiques, la dignité et la grandeur de l'homme: ses philosophes, le mépris de la

mort. Plus les intérêts matériels tiennent de place dans notre société, plus il convient que la jeunesse soit élevée dans un monde idéal où règnent la raison et la justice. Homère, Sophocle, Virgile, Cicéron, Tacite, ne nous apprennent pas seulement à bien écrire : ils nous apprennent à bien penser, à bien agir; ils forment d'honnêtes gens et de bons citoyens. »

Les partisans de la culture scientifique prennent la parole :

« Il importe, disent-ils, de connaître le passé, mais il importe d'abord de connaître le présent. Celui qui aura vécu pendant dix ans avec les héros de la Grèce et de Rome risquera fort d'être un étranger dans son temps et son pays. Il ne saura rien de la science, et la science est aujourd'hui partout. C'est peu dire qu'elle a transformé l'industrie : elle a changé la philosophie, la politique, les mœurs, les rapports sociaux; l'esprit scientifique a pénétré dans l'histoire, dans l'érudition, jusque dans la littérature. La science réclame maintenant son droit de cité dans l'enseignement. Elle sera,

entre des mains habiles, un merveilleux instrument pédagogique : la déduction géométrique est la meilleure école de raisonnement; la physique, la chimie enseignent les règles de l'observation et de l'expérience; l'élève, dans un cours complet d'études scientifiques, se familiarisera successivement avec toutes les méthodes de l'esprit humain. Au point de vue moral, l'idée de rapports constants, de lois nécessaires le mettra à l'abri du scepticisme, dont ne préserve pas toujours la culture littéraire. Au point de vue social, en se rappelant combien les transformations sont lentes et régulières dans la nature, il se défendra des exagérations et des impatiences. La culture scientifique donne l'exactitude, la précision, l'habitude de s'incliner devant ce qui est nécessaire, le goût de la recherche désintéressée, le culte et la passion de la vérité : il n'est pas pour l'esprit de plus forte discipline. »

On s'aperçoit tout de suite que ceux qui soutiennent l'une ou l'autre thèse ne se placent pas au même point de vue. Les mettre d'accord est

difficile ; mais pourquoi n'aurions-nous pas deux systèmes d'enseignement équivalents, l'un où les lettres tiendraient la première place, l'autre où ce seraient les sciences ? Les pères de famille choisiraient ; chacun se déciderait suivant ses préférences personnelles, suivant les aptitudes de ses enfants. Rien de plus simple, si le paradoxe de l'égalité n'était ici comme il est partout. Le commerçant ou l'ingénieur dit : « Je ne veux pas que mon fils soit élevé autrement que celui du médecin ou du magistrat. » Il semble que tout ce qui s'écarte du type convenu soit inférieur par quelque côté ; nous avons peine à admettre que deux enseignements différents puissent avoir la même valeur.

Les uns tiennent pour les lettres, les autres pour les sciences ; mais tous sont d'accord sur ce point : l'unité d'enseignement. La conséquence est un plan d'études qui donne satisfaction, à la fois, aux partisans de la culture littéraire et à ceux de la culture scientifique. C'est dans cet esprit que la réforme universitaire de 1880 a été conçue : donner beaucoup

aux sciences, sans rien enlever aux lettres.

Les nouveaux programmes semblent avoir été préparés pour Pic de la Mirandole. On a découvert que nos pères, que nous-mêmes n'avions pas appris le français comme il convient : on a multiplié les exercices de grammaire et de philologie comparée. Il a été décidé que la nouvelle génération saurait autant de latin et de grec que ses aînées, tout en consacrant moins de temps au grec et au latin. L'étude des langues vivantes commence dès la huitième : que dis-je ! on épèle déjà l'anglais ou l'allemand dans la classe préparatoire. La géographie a une large place : rien de plus naturel, puisqu'il est entendu, depuis quinze ans, que c'est elle qui fait gagner les batailles. L'histoire se présente avec un appareil d'érudition qui semble avoir été emprunté de l'autre côté du Rhin. Les sciences positives sont au grand complet : arithmétique, géométrie, algèbre, cosmographie, géologie, minéralogie, botanique, anatomie, physiologie, rien n'y manque. Dans les classes élémentaires, on enseigne la

morale civique ; en philosophie, c'est l'économie politique. Les beaux-arts n'ont pas été oubliés, et le dessin est obligatoire. Bref, les programmes sont une véritable encyclopédie, mais je crains que l'encyclopédie ne soit que dans les programmes. Pauvres enfants, victimes de l'égalité, que d'heures vous emploieriez plus utilement à jouer aux barres ! J'en appelle non pas aux maîtres, car chacun me répondrait que la matière de son enseignement est utile entre toutes ; j'en appelle aux pères qui font, comme moi, le métier de répétiteur, et je leur demande si quelquefois la tâche n'est pas un peu lourde.

On a voulu, par une singulière application de l'égalité, faire une place à tous les ordres de connaissance. Le travail qu'on impose à l'écolier n'est pas plus considérable qu'autrefois, mais ce travail est réparti sur un bien plus grand nombre de matières : or, s'il est vrai que la variété des occupations peut reposer l'esprit, il n'est pas moins certain que, poussée trop loin, elle devient une cause de fatigue.

Pour l'enfant surtout, passer constamment d'une étude à une autre, être soumis à une série d'entraînements dans les directions les plus opposées, c'est faire une dépense de force en pure perte. Il n'a pas le temps de fixer son esprit : il commençait à peine de s'intéresser à une leçon, que déjà une autre leçon l'appelle. Parmi tant de matières qui figurent au programme, il ne peut s'attacher à aucune. Il va, il court, il effleure un sujet, il feuillette un livre : il voit beaucoup de choses en surface, aucune en profondeur. Les maîtres de la pédagogie ont répété à l'envi qu'on est au collège non pas tant pour apprendre que pour *apprendre à apprendre :* si c'est là le but de l'éducation, j'ose dire qu'il est manqué. Il est vrai que l'égalité est sauve : nos fils, quelles que soient leurs aptitudes, à quelque profession que nous les destinions, sont élevés de même. Mais on peut se demander si, dans cette éducation de touche-à-tout, ils auront appris ce qui est indispensable dans toutes les professions sans exception : l'effort suivi, le travail soutenu.

III

Par cet enseignement égalitaire, a-t-on du moins contenté tout le monde? Il se trouve qu'on n'a contenté personne. Les lettrés se plaignent que le niveau des études classiques ait baissé ; ils regrettent les exercices littéraires d'autrefois. Les savants sont d'avis que la partie scientifique des programmes manque de suite ; ils font remarquer qu'une même science reparaît dans les études à deux ou trois ans d'intervalle et que l'élève a eu le temps de tout oublier. Les utilitaires se mettent de la partie : ils font plus de bruit, à eux seuls, que savants et lettrés ensemble. Ils dénoncent les humanités comme un luxe inutile ; les sciences pures ne trouvent pas grâce devant eux : ils entendent que tout enseignement ait un caractère pratique. « L'éducation, disent-ils, doit être une préparation à la vie réelle ; or nous ne vivons pas dans le monde de la fantaisie littéraire ou de la spécu-

[illegible]

[illegible]rie, le

[illegible]he des

[illegible]. C'est

[illegible]ont les

[illegible]ncre à

[illegible]scours

[illegible]aigre

[illegible]s con-

[illegible]même

[illegible]hemin

[illegible]nt pas

[illegible]érica-

[illegible]re pour

[illegible]xe de

[illegible]soit le

[illegible]a celui

[illegible]jours,

[illegible]jorité

[illegible]litté-

[illegible]tais ou

[illegible]es vi-

[illegible]au né-

gociant. On nous enseignera les sciences, à la condition de ne pas trop insister sur la partie théorique; mais on s'étendra avec complaisance sur les applications de la mécanique et de la chimie. La géographie aura une place d'honneur : elle est à la mode; à force d'y incorporer des fragments d'ethnographie, d'anthropologie, d'archéologie, d'histoire, de droit comparé, on a fini par se persuader qu'elle est la science des sciences; elle tiendra peut-être la place de la philosophie, dans les programmes de l'avenir. Quoi encore? On nous passera quelques classiques français; mais n'en demandons pas davantage. Surtout, pas de latin ! C'est là ce qui divise la société en deux camps : on dit aujourd'hui la question du latin comme on dit la question d'Orient. Il semble à quelques-uns que l'œuvre de la révolution ne sera pas achevée tant que le latin restera debout : c'est une dernière bastille à renverser. Pourquoi tout ce bruit? L'un a du goût pour la géographie, l'autre en a pour le latin : que tous gardent leur opinion, et que chacun élève ses fils à sa

guise. Non, il y aurait là une inégalité trop flagrante : plus de latin, ou le latin pour tous !

Jusqu'à ces derniers temps, la citadelle du latin s'était bien défendue : elle n'était attaquée, il est vrai, que par des troupes sans cohésion, combattant sous des drapeaux différents. Maintenant, les assaillants ont trouvé un chef habile entre tous, et sous sa direction ils tentent l'effort suprême. Quel est ce chef ? Ancien élève de l'École normale, ancien professeur de l'Université, M. Raoul Frary a pris à l'ennemi ses propres armes. Il parle en lettré, pour démontrer l'inutilité des lettres. Il critique l'enseignement classique, et tout est classique chez lui, le plan, la méthode, le style. Je dis en fermant son livre : « Si les humanités doivent former beaucoup d'hommes comme celui-là, il faut à tout prix conserver les humanités. »

Voilà le chef : que sont les soldats ? Derrière M. Frary, qui a critiqué avec raison certains abus de l'éducation universitaire et qui me paraît avoir demandé le plus pour obtenir le

moins, derrière M. Frary, dis-je, je vois la démocratie niveleuse qui monte à l'assaut du latin comme de tout ce qui peut maintenir une distinction quelconque. Croyez-vous que s'il ne s'agissait vraiment que de Virgile et d'Horace, on mît tant de passion à les combattre? Pour moi, je laisserais volontiers à d'autres le soin de les défendre. Mais le latin n'est ici qu'une formule pour représenter toute éducation supérieure à la moyenne : l'attaque, dirigée aujourd'hui contre la culture littéraire, serait aussi bien dirigée demain contre la culture scientifique; car ce qu'on poursuit, au fond, ce n'est pas le triomphe de tel système d'instruction sur tel autre, c'est l'égalité d'instruction. On ne dit pas : « Je ne veux point que mon fils apprenne le latin »; on dit : « Il faut supprimer l'enseignement du latin, mais tant qu'il sera enseigné, mon fils l'apprendra comme les autres. » Ce qu'on redoute, c'est de voir se former une aristocratie intellectuelle. L'esprit égalitaire veut passer son niveau sur l'éducation comme sur le reste. Il y a une ré-

gion supérieure, dans les arts, dans les lettres, dans les sciences, dans la philosophie, une sorte de patrie idéale qui ne s'ouvre pas à tous : il suffit pour qu'elle soit suspecte. Le même programme doit convenir à toutes les intelligences, c'est-à-dire à la majorité des intelligences : silence à la minorité ! Laissez faire la passion de l'égalité : le lycée classique deviendra un collège professionnel, le collège professionnel deviendra une école d'apprentissage. On a reproché à notre vieille Université de former un peuple de rhéteurs : quand nous aurons un peuple de contre-maîtres, en serons-nous plus forts et plus libres ?

On parle pour ou contre le latin, on discute le meilleur système d'enseignement pour les élèves de nos lycées et de nos collèges : la question est insoluble, parce qu'elle est mal posée. Si quelqu'un disait : « Tous nos enfants doivent être musiciens, » on crierait à l'absurde ; est-il beaucoup moins absurde de dire, comme on le fait aujourd'hui : « Tous doivent être bacheliers ? » Cependant, ce même père

de famille qui convient volontiers que son fils n'a pas l'oreille juste, n'admettra à aucun prix qu'il ne soit pas né pour le thème latin ou la version grecque. Il faut, sous peine de déchoir, avoir fait les mêmes études que la moyenne de ses contemporains. Le baccalauréat est un mandarinat, et chacun veut être mandarin.

La vérité est que toutes les intelligences ne sont pas également propres à recevoir avec fruit la culture classique ; mais cette vérité nous choque. L'instinct égalitaire qui est en nous proteste : « Suis-je donc moins intelligent que mon voisin ? — Eh ! non, tu n'es pas moins intelligent, mais ton intelligence est différente de la sienne. » Être lettré est une spécialité, comme d'être musicien, peintre ou mathématicien. Ces spécialités ne sont pas égales, mais elles peuvent être équivalentes : tout dépend du mérite de l'homme. D'une manière générale, vous ne pouvez pas plus dire qu'un artiste est supérieur ou inférieur à un savant, que vous ne pouvez dire qu'un hêtre est supé-

rieur ou inférieur à un chêne : ils sont seulement différents. L'éducation idéale aurait des formes assez variées, des cadres assez mobiles, pour que toutes les aptitudes pussent s'y développer librement : au contraire, quand nous soumettons au même régime les intelligences les plus diverses, il y a de toute nécessité des forces mal dirigées, c'est-à-dire des forces perdues.

Posons la question autrement. Ne disons plus : « Faut-il que la jeunesse tout entière apprenne le latin? » mais : « Faut-il enseigner le latin à une partie de la jeunesse? » La réponse n'est pas douteuse, si l'on admet qu'un grand peuple a besoin de lettrés, d'historiens, d'érudits, de légistes, tout comme il a besoin de savants, d'agriculteurs, de commerçants, de manufacturiers. La variété des aptitudes a pour conséquence la variété des programmes : s'il est déplorable qu'un enfant soit condamné, au nom de l'égalité, à dix ans d'études pour lesquelles il n'a aucun goût, il serait aussi déplorable que celui qui peut tirer profit de ces

études en fût privé. Le paradoxe est le même de vouloir supprimer l'enseignement classique ou d'en vouloir faire la règle commune. On entend singulièrement l'égalité quand on impose le latin à celui qui était fait pour les sciences, ou la géométrie à celui qui était fait pour les lettres; puisqu'en forçant l'écolier à une étude contraire à ses aptitudes, on le met dans une situation d'infériorité vis-à-vis de ses camarades. Le principe de la division du travail est applicable en éducation comme en industrie : la besogne risque d'être mal faite si tous font la même besogne; ce qui est désirable, c'est que l'enfant, comme l'homme, trouve le meilleur emploi de ses facultés. Nous ne demandons pas qu'on fasse de nos fils des encyclopédistes, nous demandons que chacun soit placé dans les conditions les plus favorables pour donner tout ce qui est en lui : c'est l'intérêt de la société comme de l'individu.

IV

Il y a dans les choses une raison cachée, qui finit quelquefois par avoir raison. Plus d'un, parmi les novateurs, reconnaît déjà les dangers d'une éducation égalitaire où, sous prétexte d'apprendre tout, on finirait par ne rien apprendre. Plus d'un, parmi ceux qui veulent sauver l'enseignement classique, est persuadé que le seul moyen serait d'instituer à côté un enseignement différent. La probabilité est que, dans un avenir prochain, nous serons témoins d'une profonde réforme universitaire.

Il devient chaque jour plus évident qu'à moins de surcharger les programmes, à moins d'exiger de l'enfant un travail hors de proportion avec ses forces intellectuelles et physiques, il faut choisir : celui qui veut faire ses humanités comme on l'entendait jadis, doit se contenter de connaissances scientifiques élémentaires ; celui, au contraire, qui veut recevoir

une culture scientifique un peu étendue, étudier à fond une ou deux langues vivantes, doit renoncer au grec et au latin. De là, nécessité d'avoir deux types d'enseignement distincts. On a pu croire un instant, l'an dernier, que cette idée allait être réalisée. Une revision des programmes avait été annoncée ; on s'attendait à quelque nouveauté : tout s'est borné à restaurer l'enseignement spécial, créé il y a vingt ans par M. Duruy et qui était en train de mourir d'anémie.

C'est l'honneur de M. Duruy d'avoir compris qu'un seul type d'enseignement ne peut plus convenir à notre société démocratique, et, étant ministre, d'avoir organisé un enseignement nouveau à côté de l'enseignement classique ; mais l'idée, juste en elle-même, a été appliquée dans des conditions singulièrement précaires. Dès l'origine, l'enseignement spécial a été placé dans un état d'infériorité marqué. Les études ne sauraient être considérées comme équivalentes aux anciennes études ; une partie des maîtres, quel que soit d'ailleurs

leur mérite personnel, n'ont pas les mêmes grades que leurs collègues des lettres ou des sciences; enfin, le nouvel enseignement, installé dans les lycées comme une sorte d'annexe, a été vu d'un mauvais œil par la plupart des professeurs et des élèves, et il est devenu, sauf d'honorables exceptions, le refuge des fruits secs du latin. On a essayé de lui donner quelque prestige par l'institution d'un baccalauréat spécial; mais, tandis que l'ancien baccalauréat ouvre toutes les portes à deux battants, le nouveau en entre-bâille à peine quelques-unes. Ainsi, par le diplôme comme par les programmes, l'enseignement spécial a gardé son caractère d'infériorité : il est aujourd'hui ce qu'il était hier, une sorte de bâtard du lycée et de l'école primaire.

Voyons les choses de plus haut : reconnaissons enfin que de futurs ingénieurs, administrateurs, manufacturiers, négociants, ont le droit de demander qu'on organise pour eux un système différent du système classique, mais non inférieur. C'est ainsi que la question a été

posée par M. Charles Bigot, dans un livre auquel il faudra revenir le jour où l'on se décidera à une réforme sérieuse des programmes. Deux enseignements placés sur le même rang, l'enseignement secondaire *classique* et l'enseignement secondaire *français*, telle est la solution de M. Bigot : d'une part, les lettres, les humanités dans le sens le plus large du mot; d'autre part, les sciences, les langues vivantes, une forte culture littéraire française. La même organisation, la même discipline dans les lycées de l'un et de l'autre type. Des professeurs ayant les mêmes grades universitaires et pouvant passer d'un enseignement à l'autre. Ainsi, les familles, les élèves s'habitueraient peu à peu à l'idée que deux systèmes d'enseignement peuvent être équivalents sans être égaux.

Deux types d'éducation, c'est quelque chose : un jour viendra peut-être où l'on trouvera que c'est peu. Je comprends que l'État ne saurait varier ses programmes à l'infini, mais l'État n'est pas tout. Nous n'aurons vraiment les mœurs de la démocratie que lorsque l'esprit

d'initiative se sera développé en France comme en Amérique ou en Suisse. Alors, ce que l'État ne peut faire, nous le ferons nous-mêmes. Les groupes sociaux, les villes, les départements fonderont des lycées ou des collèges : entre le programme classique et le programme français, il y a place pour plus d'un programme intermédiaire. L'enseignement professionnel, qui est dans l'enfance, sera organisé sous le patronage et la direction des chefs d'industrie, des grandes sociétés, des corporations ouvrières, des chambres de commerce. Quelle que soit la variété des programmes, elle ne dépassera jamais la variété des intelligences.

Et le baccalauréat, que deviendra-t-il le jour où toute la jeunesse française ne sera plus coulée dans le même moule? Il faut bien se préoccuper de ce fameux parchemin, puisque aussi bien c'est l'idée fixe de la majorité des pères de famille : ceux qui, dans le fond de leur cœur, rêvent l'abolition du baccalauréat sont souvent les plus entêtés à faire de leurs fils des bacheliers. Le baccalauréat est la forme

littéraire du paradoxe de l'égalité. Quand le bourgeois dit : « Plus de bacheliers, ou tous bacheliers! » il raisonne tout de même que l'ouvrier : « Plus de patrons, ou tous patrons! » Supprimera-t-on le baccalauréat, comme le voudraient les radicaux de la pédagogie? C'est la solution la plus simple, mais ce n'est peut-être pas la plus sage : pourquoi toujours supprimer, quand il est souvent si facile d'améliorer? C'est ici le cas. Tout le mal vient de ce que le baccalauréat est la condition d'admission dans les grandes écoles, dans les administrations publiques : cessez d'exiger le diplôme de bachelier dans un cas comme dans l'autre; instituez des examens à l'entrée des administrations et des écoles; vous aurez autant de garanties pour le recrutement des étudiants et des fonctionnaires, et l'élève, pendant dix ans de lycée, ne verra plus au-dessus de sa tête cette épée de Damoclès qui l'hypnotise. Alors le baccalauréat sera vraiment ce qu'il doit être, le couronnement de l'enseignement secondaire, l'attestation que l'élève a fait avec

fruit certaines études et a subi avec honneur certaines épreuves; alors l'enseignement classique sera débarrassé des non-valeurs; alors un père intelligent se préoccupera, non d'élever son fils comme les autres, mais de l'élever comme il convient à son caractère et à ses aptitudes : l'éducation publique, les familles, les maîtres, les élèves, tout le monde y gagnera.

Je fais quelquefois de beaux rêves pour mon pays : un de mes rêves favoris est que nous renoncions enfin à chercher le vrai dans la simplicité et l'uniformité. Dans une aristocratie, un petit nombre d'individus forment le pays légal ; dans une démocratie, le pays légal c'est tout le monde : plus les forces qui sont en jeu sont nombreuses, plus il y a de diversité entre elles; si l'on veut que toutes produisent un effet utile, la première condition est de ne pas toutes les diriger dans le même sens. Le problème en mécanique sociale, comme en mécanique industrielle, est de réduire la perte de force au minimum possible : c'est l'idéal de toute société, et d'une société démocratique

plus que de toute autre. Si nous voulons en approcher, ayons le courage de répudier l'unité d'enseignement; acceptons, une fois pour toutes, la variété des études comme la variété des fonctions.

V

Lorsqu'on pousse dans leurs derniers retranchements les partisans de l'égalité d'enseignement : « Il importe, disent-ils, que tous les Français aient certaines idées et certains principes communs; si vous voulez maintenir l'unité de la nation, ne touchez pas à l'unité de l'enseignement. » Voilà le thème : on voit tout de suite les développements; il est facile, moyennant quelques lieux communs d'histoire et de morale, de parler une heure ou deux sur ce sujet. Mais quels sont donc ces idées, ces principes communs à tous les Français? Je serais curieux, je l'avoue, de les connaître. Et tout d'abord, je remarque qu'il n'y a rien de commun entre l'élève du lycée et l'élève de

l'école primaire : ils parlent, au propre comme au figuré, deux langues absolument différentes. Cette prétendue communauté d'idées, de principes, existe-t-elle du moins entre ceux qui ont fait les mêmes études? Voici deux hommes qui ont passé dix ans au lycée : ce qui fait le charme de l'un fait l'ennui de l'autre; celui-là goûte la littérature classique, et pour celui-ci elle a un parfum de vieux pensum; parlez philosophie, morale, beaux-arts, politique, ils ne s'entendront sur rien. Quand deux camarades de collège se retrouvent dans le monde, la vie a façonné chacun dans un moule différent; après s'être serré la main et avoir rappelé quelques souvenirs d'enfance, ils ne savent que se dire. Ils se sont assis sur les mêmes bancs, ils ont écouté les mêmes leçons : qu'ont-ils de commun? Tout au plus que si l'un cite un vers d'Horace, l'autre quelquefois achève la citation. Faut-il faire tant de bruit de l'unité de l'enseignement, quand le résultat est si misérable?

Si vous voulez l'unité morale, je la veux

comme vous ; mais elle n'est pas affaire de programme. Il la faut demander à l'éducation, dans le sens le plus complet du mot, à l'éducation du corps comme de l'esprit. Nous nous complaisons aux souvenirs classiques, nous avons sans cesse aux lèvres les Grecs et les Romains : rappelons-nous l'importance qu'ils donnaient aux exercices physiques dans l'éducation nationale, et prenons modèle sur eux. Relevons la gymnastique du dédain où elle a été tenue jusqu'ici : habituons-nous à la regarder comme une des parties essentielles de l'éducation, si nous voulons former une génération robuste pour le travail et pour la défense. Dans la gymnastique, donnons la première place à l'élément militaire. Renonçons aux bataillons scolaires paradant dans les rues de la ville, pour instituer des exercices sérieux dans l'intérieur de l'école ou du lycée. Qu'un sous-officier ou un officier, selon l'importance de l'établissement, ait la direction non seulement de la partie militaire, mais de toute l'éducation physique. Que tout tende au même

but : donner à nos enfants l'idée de l'ordre, de la discipline.

L'éducation morale peut être la même à tous les degrés de l'enseignement. Je voudrais que chaque maître de l'enfance ou de la jeunesse, depuis l'instituteur de village jusqu'au professeur de rhétorique, se dît en montant en chaire : « J'enseigne le français, le latin, le grec, l'histoire, mais c'est la moindre partie de ma tâche; je suis, avant tout, un professeur de patriotisme et de morale. » Je voudrais qu'on s'occupât moins d'orner l'esprit, et davantage de former le caractère. Les idées, les principes servent souvent de peu pour rapprocher les hommes : ce qui fait vraiment l'unité morale, dans la vie publique comme dans la vie privée, c'est la communauté de sentiments. Cette unité que vous rêvez dans les programmes, je la rêverais dans le cœur des maîtres et des élèves. Que nos fils sachent le latin ou l'ignorent, qu'ils aient été au lycée ou à l'école primaire, peu importe, si tous ont le sentiment de leur dignité et l'amour de leur pays.

LE SERVICE DE TROIS ANS

CHAPITRE III

LE SERVICE DE TROIS ANS

I

Jusqu'ici, les partisans de l'égalité absolue ont invoqué le droit ; ils vont maintenant invoquer le devoir. L'égalité qu'ils demandent, c'est l'égalité devant le danger : la patrie est la chose de tous ; riches et pauvres, lettrés et ignorants, tous doivent également la défendre. Depuis quinze ans, le principe du service obligatoire est inscrit dans nos lois. Tous les partis, au lendemain de la défaite, ont été d'accord pour l'admettre. En temps de guerre, tous les

Français seront soldats. — Mais voici qu'on veut aller plus loin ; on veut que tous, en temps de paix, passent le même temps dans la caserne, pas un jour de plus, pas un jour de moins : prenons garde ; c'est, encore une fois, le paradoxe de l'égalité.

L'organisation des forces militaires soulève des questions complexes : la durée du service peut-elle sans inconvénient être réduite de cinq ans à trois ans? comment assurer le recrutement des sous-officiers ? etc. On ne s'étonnera pas que ces questions, que personne ne devrait aborder sans une compétence spéciale, ne soient pas traitées ici. J'écarte le point de vue technique, et m'en tiens à la discussion de principe : tous les Français sans exception doivent-ils être soumis au même service militaire, ou convient-il d'en réduire la durée dans certains cas prévus par la loi ? Ce n'est plus une question militaire ; c'est une question sociale, dans laquelle tout citoyen peut avoir un avis.

La loi de 1872 admet le principe de l'exception ; les jeunes gens munis du diplôme de

bachelier ou ayant subi un examen spécial ne sont astreints qu'à une année de service : c'est le volontariat. Cette institution a été critiquée dès l'origine et elle l'est chaque jour davantage. On dit que les bacheliers ne sont pas, de toute nécessité, les plus intéressants des citoyens ; on insinue que tel surnuméraire d'une administration publique, qui ne fait qu'un an de service militaire, serait plus facilement remplacé dans la société que tel artisan habile, qui fait cinq ans. Que prouve-t-on par là ? que le système du volontariat est en lui-même mauvais ? Je ne le vois pas : on prouve, tout au plus, que l'idée a été mal appliquée ; on n'entame en rien l'idée même.

Un morceau de parchemin n'est pas toujours un motif d'exception suffisant, j'en conviens ; le bachelier qui promène son oisiveté sur les boulevards est moins intéressant qu'un bon ouvrier ciseleur ou mécanicien, j'en demeure d'accord. La conclusion est qu'il faut se montrer plus sévère et n'accorder le bénéfice du service réduit qu'à ceux qui sont plus utiles

dans la société qu'à la caserne. Mais, dans ces termes, le problème est complexe : or la majorité veut que les questions soient posées sous une forme simple et résolues de même. Tout à coup une idée lumineuse a traversé le cerveau des masses ; qui en est l'auteur ? personne et tout le monde. La voici. Les uns font cinq ans de service, les autres un an ; prenons la moyenne : c'est trois ans pour tous. Cela est simple, juste, logique. C'est comme si l'on disait deux et deux sont quatre, et quatre et quatre sont huit. En parlant ainsi, on se fait entendre de tout le monde. Direz-vous que les moyennes sont souvent trompeuses, et que trois ans pour former un soldat, c'est quelquefois trop, quelquefois trop peu ; on vous répondra que tous les Français sont égaux. Direz-vous que certaines fonctions exigent de longues études, et qu'un futur professeur, ou médecin, ou artiste, ou savant, ne peut impunément rester trois ans au régiment ; on vous répondra, comme ce juge de Lavoisier : « La république n'a pas besoin de savants ! »

II

Prenez deux Français, l'un favorable, l'autre opposé à l'égalité du service militaire : vous pouvez être assuré qu'ils se font une idée différente de la société politique, de ce qu'elle est, de ce qu'elle doit être.

Si la société n'est qu'un total d'unités humaines identiques, le service militaire doit être le même pour tous. Il n'y a pas de motif pour que Paul passe cinq ans à la caserne et Pierre un an. L'étudiant dira qu'il a hâte de retourner à son école ou à son laboratoire ; l'ouvrier dira, de même, que l'atelier ou la charrue le réclame. Individu contre individu, le droit de celui-ci est égal au droit de celui-là. Trois ans de service pour l'un comme pour l'autre. Essayez de faire comprendre à ce paysan que les lettres, les arts, les sciences sont un des intérêts supérieurs de la société : il vous répondra qu'il ne lit pas ce qu'écrivent

les lettrés, qu'il n'a de sa vie mis le pied dans un musée ou un théâtre, et qu'il laisse la science aux oisifs des villes. Ce qu'il veut, c'est cultiver son champ : il n'y a pas, pour lui, d'intérêt au-dessus de celui-là. Son fils l'aidait à labourer : vous le prenez pour trois ans, soit ; mais prenez le fils du bourgeois pour le même temps. Un homme vaut un homme : cette formule résume, pour le grand nombre, toute conception sociale.

Si, au contraire, on considère la société comme un corps organisé, qui a ses besoins, ses lois, son histoire, ses destinées, aussitôt le point de vue change. Ce n'est plus seulement l'intérêt de l'individu ou de la majorité des individus qui est en jeu : c'est l'intérêt du pays tout entier, l'intérêt d'aujourd'hui et l'intérêt de demain. Dire : « Tous les Français doivent être soldats pendant trois ans, » c'est ne voir qu'un côté des choses. L'égalité, entendue au sens absolu, veut que les charges militaires soient les mêmes pour tous ; mais au-dessus de l'égalité il y a l'intérêt général, qui veut qu'il

y ait dans une grande nation des savants, des artistes, des médecins, des magistrats, des hommes plus éclairés que la moyenne des citoyens.

La démocratie, au nom de l'égalité, repousse tout privilège, et en cela je me sens aussi démocrate que quiconque; mais il ne s'agit pas ici de privilège. La société est juge de la façon dont elle veut être servie. Elle a le droit de dire : « Celui-ci est plus utile dans une grande école qu'à la caserne. » Elle est maîtresse de réduire le temps du service militaire pour ceux à qui elle impose d'autres devoirs. Ce n'est pas accorder une faveur; c'est distribuer les fonctions, et donner à chacun la fonction qui lui convient le mieux. Vous voulez que tout citoyen apprenne le métier des armes? Nul n'y contredit. Mais est-il nécessaire que toute la jeunesse française passe trois ans sous les drapeaux? Je me permets d'en douter.

III

Il ne faut pas, dans des questions aussi graves, nous payer de mots. L'égalité veut que chacun soit en état, à un moment donné, de remplir son devoir de soldat; tout le reste est paradoxe. Quand nous disons que tous les Français sont égaux devant l'impôt, peu nous importe si, pour acquitter sa quote-part, tel citoyen a travaillé un jour et tel autre huit jours. Le service militaire est aussi un impôt : pour l'acquitter, il faut trois ans ou cinq ans à quelques-uns, un an suffit à d'autres. Si tous sont soldats, tous sont égaux : regardons au résultat, non au temps passé dans la caserne.

C'est assez de trois ans pour faire un bon soldat d'un paysan illettré : on le dit; je le crois. Mais on m'accordera bien qu'il faut moins de temps à l'étudiant d'une de nos facultés ou d'une de nos grandes écoles pour apprendre à faire l'exercice, à moins que toute

instruction et toute culture ne soit comptée pour zéro. Si, après un an, l'étudiant en sait autant ou plus que le paysan après trois ans, de quel droit le retiendrez-vous au régiment? Vous invoquerez l'égalité; il vous dira : « L'égalité est satisfaite, puisque j'ai appris le métier de soldat comme mon camarade. » Je ne vois pas ce qu'on peut répondre, à moins de dire : « Tant pis pour toi si tu es plus intelligent que les autres! » C'est le raisonnement d'un boîteux qui voudrait obliger les gens droits à se servir de béquilles; c'est le raisonnement des orateurs de clubs quand ils demandent l'égalité des salaires. La forme du parodoxe varie, mais le fond ne change pas : faire la règle pour les moins capables, et l'appliquer à tous. Égalité pour ceux qui sont au-dessous de la moyenne, inégalité pour ceux qui sont au-dessus; singulière façon d'entendre ce qui est juste.

Je lis dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en tête de la Constitution de 1791 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinc-

tions sociales ne peuvent être fondées que sur l'égalité commune. » On ne pouvait mieux marquer la limite de l'égalité. Ce n'est pas l'utilité de tel ou tel individu, c'est l'utilité commune qu'il faut consulter. Or l'utilité commune veut que l'étudiant qui justifie d'une suffisante instruction militaire soit renvoyé à son école ou à son laboratoire; l'utilité commune veut que les intérêts de la haute culture ne soient pas sacrifiés à une égalité paradoxale.

Il y aura toujours, quoi qu'on fasse, une élite qui remplit les cadres des professions libérales, de la grande industrie, du haut négoce. Cette élite passe en moyenne trois années dans les facultés de l'État ou les écoles spéciales; si l'on exigeait d'elle trois années de service militaire, les jeunes gens qui la composent ne pourraient entrer dans une carrière quelconque avant l'âge de 24 ou 25 ans. Ce serait compromettre le recrutement des professions civiles les plus importantes sans profit pour le recrutement de l'armée. Dira-t-on qu'il faut,

avant tout, développer l'esprit militaire dans la jeunesse française, et qu'un an passé sous les drapeaux n'y suffit pas? Si c'est là ce qu'on redoute, le remède est facile : mettez les grandes écoles publiques sous le régime militaire, et décidez que l'instruction commencée dans la caserne sera continuée dans l'école ou réciproquement.

Il me semble que l'égalité serait satisfaite par un article de loi ainsi conçu :

« Les étudiants des facultés de l'État, les élèves des écoles spéciales et des établissements d'enseignement supérieur sont considérés comme présents sous les drapeaux : ils sont soumis, pendant toute la durée des études, à des exercices militaires, suivant un règlement arrêté en conseil des ministres sur la proposition du ministre de la guerre.

« En temps de paix, ils ne sont tenus qu'à une année de service actif; en temps de guerre, ils répondent à l'appel de la classe à laquelle ils appartiennent.

« Les étudiants en médecine font leur ser-

vice dans le corps de santé militaire; les élèves des séminaires, dans les hôpitaux ou les ambulances. »

Ainsi le service militaire imposé à tous, sous des formes différentes, mais dans un même esprit, deviendrait ce qu'il doit être : un moyen de fortifier l'unité nationale. Les exercices physiques, l'habitude de la discipline développeraient les sentiments virils dans la jeunesse des écoles. L'idée de la hiérarchie, qui s'est affaiblie avec les progrès de l'individualisme, reprendrait sa place dans l'éducation publique. On arriverait peu à peu à comprendre qu'il y a plus d'une sorte de devoir, et que la véritable égalité est que chacun fasse son devoir, quel qu'il soit, sans s'inquiéter s'il diffère du devoir de son voisin.

IV

Le paradoxe est le même chez le paysan, qui demande l'égalité de service pour tout le

monde, et chez le bourgeois, qui demande l'égalité d'exception pour tous les bacheliers. Le premier n'admet pas qu'un titre quelconque puisse justifier l'exception; le second veut justifier l'exception par un titre qui ne prouve rien. Ainsi chacun entend l'égalité dans un sens différent, suivant son intérêt ou sa passion.

S'il est difficile de persuader les partisans du service de trois ans, il ne l'est pas moins de persuader les partisans du volontariat tel qu'il existe. Le père de famille vous dira: « Mon fils a passé dix ans sur les bancs du collège; le voilà bachelier; qu'il reste un an au régiment, et c'est assez. » Il faut répondre à ce père de famille, avec les constituants de 1791, que les exceptions, dans une démocratie, doivent être fondées sur l'utilité commune. Or, à ce point de vue, bachelier ou rien, c'est tout comme; car il n'est pas un fruit sec de l'Université qui, soumis pendant un an ou deux à un entraînement convenable, n'obtienne son bout de parchemin. Si votre fils

veut mériter le bénéfice du service réduit, qu'il prouve qu'il sera plus utile dans la vie civile qu'à la caserne. Les écoles publiques s'ouvrent devant lui ; les chances du concours sont égales pour tous. Mais si le baccalauréat ne doit le conduire qu'à végéter dans quelque administration, sachez, une fois pour toutes, qu'un bureaucrate ne pèse pas plus dans la balance qu'un artisan.

Le jour où l'exception sera vraiment justifiée par le mérite, il se produira dans la jeunesse une émulation féconde. Les plus intelligents auront le choix entre deux partis : ou conquérir un diplôme qui leur permette de ne rester qu'un an sous les drapeaux, ou entrer franchement dans la carrière militaire. Certaines familles pourront être lésées dans leurs projets ou leurs intérêts ; mais la bourgeoisie, dans son ensemble, devra gagner en autorité. Le danger, pour elle, est de devenir une classe fermée, plus soucieuse de garder les positions conquises que de les étendre. Forcée à la lutte, elle perdra peut-être quelques-uns de ses mem-

bres, mais elle en recrutera de nouveaux : ce n'est qu'en occupant les premières places dans les écoles, dans les professions libérales, dans l'industrie, dans l'armée, qu'elle peut espérer de conserver son influence politique.

LE DROIT DES FEMMES

CHAPITRE IV

LE DROIT DES FEMMES

I

Nous avons trouvé le paradoxe de l'égalité dans la politique, dans l'enseignement, dans le service militaire : le voici dans la famille. Il se traduit, comme toujours, par une formule générale : « La femme est l'égale de l'homme. » Il semble, quand on a dit cela, qu'on ait proclamé un droit nouveau, un dogme inconnu : si l'on entend que la femme doit être sur le même rang que l'homme, soit au foyer, soit dans le monde, on n'a fait que répéter un lieu

commun. On peut aller plus loin, et dire que le respect de la femme est un des signes les plus certains du progrès social. La civilisation asiatique a péri pour l'avoir méprisée. Elle est honorée dans le monde gréco-romain, et à Rome plus qu'à Athènes. Le christianisme proclame l'égalité morale de la femme et de l'homme. Au moyen âge, le culte de la Vierge, méconnu par l'ironie voltairienne, crée l'idéal chevaleresque, dont l'Occident a vécu pendant plusieurs siècles. A la Renaissance, on trouve les femmes mêlées, comme inspiratrices, aux savants et aux artistes. Au XVIIe siècle, elles jouent un grand rôle dans le monde, dans la politique; on serait presque tenté de dire un trop grand rôle. Au siècle dernier, elles dirigent souvent l'opinion; quelques-unes sont aussi remarquables par la force de l'esprit que par le caractère : on sent que je ne veux pas parler des femmes philosophes, comme Mme d'Épinay, mais des femmes de la bourgeoisie, comme Mme Roland. Ainsi, dans l'histoire, on voit que la femme a grandi avec la société même : elle a con-

quis peu à peu sa part d'autorité et d'influence.

Quelle est maintenant cette égalité qu'on revendique pour elle? S'agit-il de certains points de notre législation à modifier? Dira-t-on, par exemple, dans le droit civil, que la femme séparée n'est pas suffisamment maîtresse d'elle-même et de ses biens; dans le droit commercial, que la femme qui exerce une industrie a toutes les charges du commerçant sans en avoir toutes les prérogatives; dans le droit criminel, que la justice à deux balances pour la femme et pour le mari? Non, ce n'est pas sur quelques textes de loi qu'on discute. Il est ici question d'une réforme autrement profonde. Ce qu'on demande, c'est l'égalité absolue des deux sexes : il faut que la femme soit, non plus la compagne, mais la rivale de l'homme; il faut qu'émancipée et ne relevant que d'elle-même, elle coure tous les hasards de la lutte pour l'existence. Ce n'est rien moins qu'une nouvelle conception de la vie privée et de la vie publique.

Précisons : on veut que la femme ait des

droits politiques égaux à ceux de l'homme, qu'elle exerce les mêmes professions, qu'elle reçoive une éducation semblable. Il faut bien qu'il y ait quelque chose de séduisant dans ce paradoxe, puisqu'un des esprits les plus positifs de l'Angleterre s'y est laissé prendre : quand Mlle Hubertine Auclerc parle du droit des femmes, elle n'est souvent que l'écho de Stuart Mill. Ce n'est point par goût de l'antithèse que je rapproche ces deux noms. On sait que le célèbre philosophe anglais, poursuivant un ideal de justice abstraite, avait conclu pour les deux sexes à l'égalité absolue des devoirs et des droits. Lui objectait-on la différence des aptitudes d'un sexe à l'autre, il répondait que cette différence est l'œuvre de l'éducation, de l'hérédité, des circonstances ou des préjugés sociaux, bien plus que de la nature. Acceptez comme point de départ l'égalité naturelle, et le reste est facile à démontrer ; mais c'est précisément ce point de départ qu'on néglige toujours d'établir. Les avocats du droit des femmes ressemblent à ce personnage de la fable qui

montrait la lanterne magique : ils nous présentent un tableau enchanteur, ils sont aussi éloquents que convaincus; ils n'ont oublié qu'un point, c'est d'allumer la lanterne.

On nous dit que les différences d'aptitudes intellectuelles et morales, d'un sexe à l'autre, sont purement artificielles : il est hors de doute que la civilisation a marqué de plus en plus ces différences ; mais qu'elle les ait fait naître là où elles n'auraient point existé, je m'étonne qu'on l'ose prétendre. Rapprochons-nous de la nature; lisons les récits des voyageurs sur les tribus qui sont au dernier degré de l'échelle sociale : nous n'y trouvons aucune trace de la prétendue égalité naturelle. Descendons plus bas encore, chez les animaux, dans ce monde mystérieux que l'inconscient gouverne : nous voyons à chaque instant que le même instinct n'est pas également développé dans les deux sexes. Cessons donc de prêter à la nature les systèmes ou les rêves de notre esprit : ce qu'elle nous montre, ici comme partout, ce n'est pas l'égalité, c'est la variété des idées et des formes

Tout être vivant a sa loi, dont il ne peut s'affranchir impunément : or la loi de la femme, quoi que philosophes ou révolutionnaires puissent dire, c'est la maternité. Est-ce donc la rabaisser que de lui rappeler, si jamais elle était tentée de l'oublier, un devoir où la poussent ses instincts, ses sentiments, tout son être physique et moral? On demande aujourd'hui qu'elle soit professeur, écrivain, commerçant, médecin : je consens à tout, pourvu qu'elle reste femme. Faire des hommes, c'est-à-dire non seulement mettre au jour un enfant, mais le nourrir, l'élever, diriger son cœur et son esprit, lui donner la leçon et l'exemple du devoir, ce rôle a bien son utilité et sa noblesse; je n'en connais pas, pour moi, de plus grand : tant pis pour celles qui ne le comprennent pas!

Dans l'ordre intellectuel, on a vu, par des exemples fameux, que la femme peut s'élever aussi haut que l'homme, mais c'est en suivant des voies différentes. Ce qu'on appelle l'esprit humain n'est qu'une abstraction; l'esprit de la femme n'est pas l'esprit de l'homme. Il semble

que les facultés les plus développées chez la femme soient, si l'on peut ainsi parler, les facultés réceptives. Lorsque des enfants des deux sexes sont élevés ensemble, les filles tiennent la tête pendant les premières années : c'est qu'alors il s'agit surtout de recevoir des impressions et de les garder; or nous voyons tous les jours des femmes qui, par la vivacité des impressions et la mémoire, l'emportent sur les hommes de leur entourage. A la facilité de saisir et de retenir les faits, ajoutez le goût de la symétrie qui semble inné chez elles : vous comprendrez l'aptitude qu'elles montrent souvent pour l'étude de la géométrie. De même, dans les concours de l'École de médecine, on voit des jeunes filles briller aux examens de physiologie ou de pathologie : elles ont saisi la série des faits avec une netteté qui frappe les examinateurs; mais la plupart se montrent inférieures dans les épreuves cliniques, qui mettent en jeu d'autres facultés de l'esprit. D'une manière générale, la femme semble plus touchée du fait que de la loi, de l'idée particu

[illegible] porter [illegible], celui [illegible] ans sa [illegible] nances [illegible] avan- [illegible] é plus [illegible] rme à [illegible] urire, [illegible] écié à [illegible] se re- [illegible] e livre [illegible] eorges [illegible] us que [illegible] que les [illegible] genre [illegible] ? Nous [illegible] ons un [illegible] ons froi- [illegible] nt sous [illegible] en lais- [illegible] et na- [illegible] orique, [illegible] vement

et la vie. Les habitudes de l'esprit diffèrent comme les facultés : elle se plaît à l'analyse, et l'épuise tout entière ; nous nous attachons aux rapports des choses plus qu'aux choses mêmes. La Bruyère, par plus d'un côté, est un génie féminin ; Descartes est le type du génie masculin : il eût été possible qu'une femme écrivît les *Caractères*, mais je doute qu'aucune refasse jamais le *Discours de la méthode*. En un mot, facultés équivalentes, non semblables : l'esprit de la femme plus concret, l'esprit de l'homme plus abstrait.

Dans l'ordre moral, les différences sont peut-être encore plus marquées. La femme, avant tout, est conservatrice : elle a, au plus haut degré, l'instinct de l'ordre ; on le reconnaît chez elle dès la première enfance. Les réformes politiques, les progrès de la science, les découvertes, les nouveautés, tout ce qui plus ou moins nous séduit, l'inquiète : c'est parmi les femmes que les opinions ou les croyances sur le point de disparaître trouvent leurs derniers fidèles. A peine avons-nous fini de bâtir notre

maison que déjà nous rêvons d'en élever une autre, et au besoin nous détruirions l'ancienne pour construire la nouvelle : la femme, au propre comme au figuré, s'attache à sa demeure et se plaît à l'orner. Elle accepte volontiers la monotonie du bonheur; l'homme s'y résigne. Il semble que, née pour la maternité, elle soit toujours prête à s'oublier elle-même : aimer lui suffit; l'homme veut être aimé, et l'affection chez lui va rarement sans quelque égoïsme. On trouve chez le sexe masculin plus de héros, mais aussi plus de criminels : l'autre sexe a la vertu qui s'ignore, le dévouement qui chaque jour recommence sa tâche sans jamais se lasser. Ces oppositions sont surtout frappantes dans l'union des deux sexes : l'amour de l'homme se traduit par le désir de protéger, celui de la femme par le besoin d'être protégée. L'homme, même le plus modéré, le plus juste, souffrirait d'une supériorité marquée chez la femme ; elle-même en souffrirait pour lui. Elle rêve de grandir le compagnon de sa vie; elle est fière de le trouver supérieur par

quelque côté; si elle reçoit quelque honneur, elle est heureuse de lui en faire hommage; elle veut être libre, mais c'est pour abdiquer volontairement sa liberté.

Je m'arrête ici, car je n'écris pas un livre de psychologie. Je vois deux êtres qui doivent être placés sur le même rang, deux êtres aussi dignes de respect l'un que l'autre; mais je vois aussi qu'entre eux tout diffère. Et si l'on prétend qu'ils aient mêmes droits, mêmes fonctions, même éducation, je reconnais une fois de plus le paradoxe de l'égalité.

II

On nous dit : « La révolution a proclamé les droits de l'homme et du citoyen; elle a oublié les droits de la femme. » Et si nous accordons que les droits civils de la femme pourraient être étendus, on s'empare de cet aveu; on soutient que le jour où la femme aura une plus grande part dans l'administration de ses biens

propres, la conséquence logique sera qu'elle intervienne, sous une forme ou sous une autre, dans le vote des impôts qui frappent ces mêmes biens; on fait remarquer que, veuve ou divorcée, elle devient majeure dans la vie privée et reste frappée de minorité dans la vie publique; on signale une contradiction dans cette loi qui la juge capable de gérer une maison de commerce ou une propriété rurale, et lui refuse le droit de suffrage qui appartient au dernier des citoyens; en un mot, de l'égalité civile on conclut à l'égalité politique.

La confusion est manifeste. Il y a des droits civils aux droits politiques toute la distance du foyer au forum. On peut, par des réformes législatives, assurer aux femmes un état civil plus conforme aux idées et aux sentiments modernes; mais devons-nous souhaiter que nos mères, nos épouses, nos sœurs, nos filles se mêlent aux élections, prennent part aux luttes de la place publique, fréquentent dans les clubs et montent à la tribune? Stuart Mill soutenait que les femmes ont au même degré que

nous la capacité politique, et il rappelait que quelques-unes ont gouverné de vastes empires avec autant de prudence que de fermeté. Dans la vie de tous les jours, chacun de nous a rencontré des femmes qui, par la raison, par les lumières, étaient égales ou même supérieures à la moyenne des électeurs; mais là n'est pas la question. Il ne s'agit point de décider du plus ou moins de capacité des femmes : il s'agit de savoir si elles pourraient exercer les droits politiques sans danger pour la famille et pour elles-mêmes.

La politique nous divise chaque jour davantage, dans nos intérêts, dans nos amitiés : ce n'est pas assez, et on veut l'installer à notre foyer domestique. Le bon sens de tous les peuples a admis le vote du chef de famille : nous allons, comme Sganarelle, changer tout cela; la femme doit avoir une opinion politique et l'exprimer librement. L'égalité exige qu'il en soit ainsi; mais la famille est-elle donc fondée sur le seul principe de l'égalité? Stuart Mill, qui prenait volontiers ses exemples dans le

[illegible] modèle [illegible] merce [illegible] ux. Il [illegible] en- [illegible] ntes : [illegible] faut- [illegible] t être [illegible] mai- [illegible] com- [illegible] é, ou [illegible] a'avait [illegible] assent [illegible] l'acte [illegible] me au- [illegible] pinion [illegible] Dans [illegible] la loi [illegible]

[illegible] s poli- [illegible] le mé- [illegible] nous les [illegible] ps op- [illegible] semble

de l'urne électorale, la femme avec un bulletin blanc, le mari avec un bulletin rouge? Il faut soutenir la thèse jusqu'au bout : le jour où la femme sera électrice, pourquoi ne serait-elle pas député? Quelques-unes, dans l'industrie, dans le commerce, font preuve d'une rare intelligence des affaires ; envoyons-les bien vite au parlement. Il arrivera qu'une femme-député siégera à l'extrême droite, tandis que son mari siégera à l'extrême gauche. Les deux augures ne pourront se regarder sans rire, et c'est encore ce qu'ils auront de mieux à faire ; la seule démonstration est quelquefois la démonstration par l'absurde.

On insiste : la femme mariée n'exercera pas les droits politiques, soit; mais pourquoi non la femme fille ou veuve? Quand ils parlent ainsi, les avocats du droit des femmes me paraissent raisonner sur des êtres abstraits. Pour eux, les hommes ne sont pas des hommes, les femmes ne sont pas des femmes : ce sont des personnages de convention, qui ont un monde fictif pour théâtre. Tout devient facile dans le

domaine de la raison pure; mais, dans la réalité, il faut bien tenir compte des passions humaines. J'entends qu'on me dit : « Vous vous méfiez des femmes, » et je réponds : « C'est bien plutôt des hommes que je me méfie. » De la Fronde à la Révolution, chaque fois que les femmes se sont mêlées à la vie publique, le roman y est entré avec elles. Voyez les girondins : jamais un parti politique n'a été plus étranger aux passions vulgaires, plus animé de l'amour du bien public; une femme était l'âme de la Gironde, et cette femme, par sa sincérité, par sa force d'âme, a mérité tous les respects de l'histoire. Et cependant, comment devons-nous juger son rôle politique? Deux grands partis étaient en présence, girondins et dantonistes : réunis, ils auraient peut-être réussi à diriger le flot révolutionnaire; séparés, ils devenaient impuissants. Qui a empêché les girondins de prendre la main que Danton leur tendait? Mme Roland, froissée dans ses sentiments les plus délicats. Ainsi, une femme noble entre toutes a eu une influence que j'ose

dire funeste : que serait-ce donc d'autres qui, dans les affaires publiques, apporteraient les mêmes préjugés sans avoir toujours les mêmes scrupules?

C'est par une idée exagérée des droits de l'individu, par un oubli entier du point de vue social, qu'on est conduit à demander l'égalité politique pour les femmes. Nulle part peut-être on ne saisit mieux qu'ici le paradoxe de l'égalité. Que voyons-nous autour de nous? Dans la société, même sous ses formes les plus élémentaires, la réunion d'un certain nombre de familles; dans la famille, deux êtres différents par les aptitudes naturelles : nous en concluons que la femme et l'homme ont des destinées diverses. L'esprit paradoxal procède autrement : il fait abstraction de la famille, pour ne considérer que l'être humain; dans l'être humain, il fait abstraction de toutes différences physiques, intellectuelles ou morales : il ne reste que l'individu idéal. Ainsi, quand le mathématicien a fait abstraction des dimensions des corps, longueur, largeur et épais-

seur, il ne reste que le point géométrique. Rien de commode comme de raisonner sur des quantités abstraites. Le paradoxe de l'égalité se démontre à la façon d'un théorème : il n'y a dans la société que des individus ; or la femme est un individu comme l'homme ; donc, ces deux quantités sont égales entre elles.

III

Dès qu'on admet pour les deux sexes des aptitudes et des droits semblables, la conséquence est l'égalité des fonctions sociales. Si l'on ne voit dans la femme que l'individu qui doit faire l'expérience de la vie à ses risques et périls, son premier devoir assurément est de chercher à se rendre indépendante par son travail. Il y a une part de vérité dans le paradoxe : il est certain que, dans toutes les conditions, la femme se sentira d'autant plus forte, d'autant plus libre, qu'elle sera plus capable de se suffire à elle-même ; mais sa vie normale est-

elle d'exercer un talent ou un métier? Là est la question.

Il y aura toujours des femmes que leur vocation ou les circonstances amènent à renoncer à la vie de famille : autrefois, elles entraient en religion ; aujourd'hui, quelques-unes veulent tenter les professions libérales. Faut-il les en écarter? Ce serait entendre singulièrement la liberté. Dans un récent concours pour l'internat des hôpitaux, les noms de quelques jeunes femmes qui se présentaient pour subir les épreuves ont été accueillis par des murmures : ce jour-là, les étudiants ne se sont pas montrés plus équitables que les typographes parisiens quand ils repoussent les femmes de l'atelier. Je ne vois pas ce qu'on peut opposer aux femmes qui veulent exercer une profession compatible avec leur sexe. Les unes, en élevant les enfants, les autres, en soignant les malades, peuvent être aussi utiles que les sœurs de charité et aussi dignes de respect; mais ce sont là des cas particuliers, et il s'agit d'une règle générale.

On nous dit que la femme émancipée, la femme de l'avenir doit travailler comme l'homme, et qu'ainsi elle sera vraiment son égale. Que devient alors la famille ? Une association d'intérêts où chaque associé apporte sa part de gain, un contrat qui sera brisé à la volonté des parties. Certains ménages d'ouvriers, où le mari travaille dans un atelier et la femme dans un autre, sont faits sur ce modèle : il se peut que, pour quelques-uns, ce soit l'idéal de la famille ; pour moi, c'en est la négation. Vous me vantez l'égalité dans le travail : montrez-moi ce que la femme y gagne. Encore une fois, écartons les exceptions ; la question, telle qu'elle est posée, vise la généralité des cas. Or la généralité, ce n'est pas la femme qui, artiste, professeur, employé, commerçant, s'élève par son talent au-dessus de la moyenne : c'est la femme qui vit d'un travail manuel, et c'est elle surtout qui me touche.

Vous me la montrez ne dépendant que d'elle-même, ayant le sentiment de sa responsabilité, contente de son sort, fière de sa liberté conquise

de ses mains : tout cela est fort beau dans les livres, mais la réalité n'est pas toujours aussi belle. La réalité, c'est la femme s'éloignant de son foyer dès la première heure, enfermée tout le jour dans un atelier, inquiète de l'enfant confié à la crèche ou à l'école, revenant épuisée à la maison, préparant à la hâte le repas du soir, et, quand elle songe à la tâche du lendemain, ne trouvant plus un sourire pour son mari ou ses enfants. Vous parlez d'égalité dans le travail : laissez donc là vos livres, et allez dans un de ces ateliers où les femmes sont entassées, les unes insouciantes, les autres résignées ; observez ces pauvres êtres levant un regard craintif sur le contre-maître, qui trop souvent est un maître. Derrière les misères qu'on voit, il y a les misères qu'on devine. Pour moi, je ne suis jamais entré dans une fabrique, dans une mine, dans un lieu quelconque où des femmes travaillent sous la direction d'un homme, sans que je ne sais quelle vision d'esclavage antique passât devant mes yeux. J'ai souvent causé de ces choses, non pas

avec ceux qui étudient les questions sociales dans le silence du cabinet, mais avec ceux qui vivent dans le monde du travail, et j'ai trouvé chez eux le même sentiment que chez moi : une pitié profonde pour la femme que l'atelier arrache au foyer. L'industrie moderne ressemble parfois à ces divinités de l'extrême Orient qui, portées en triomphe au milieu du peuple, écrasent leurs adorateurs sous les roues de leur char. La femme est la victime désignée : on demande l'égalité pour elle, quand c'est d'être protégée qu'elle aurait besoin. Le parlement s'est honoré en votant des mesures protectrices des femmes et des enfants employés dans les manufactures ; mais les mœurs sont plus fortes que les lois, et c'est dans les mœurs qu'est la vraie réforme.

Je ne comprends pas l'égalité dans le travail : vous prétendez élever la femme, et je crois que vous l'abaissez ; vous lui montrez l'indépendance, et je ne vois que la servitude. Si vous me dites que telle femme est forcée de travailler parce que le salaire du mari est

insuffisant à nourrir la famille, je m'incline devant la nécessité ; mais je me refuse à voir un progrès dans cette chimérique égalité de deux êtres condamnés aux mêmes travaux sans avoir les mêmes forces. Si une enfant de quinze ans me consultait au moment où les portes de l'atelier vont s'ouvrir devant elle, je n'hésiterais pas : « Prends garde, lui dirais-je ; la nature, avant tout, t'a faite pour être épouse et mère. Si tu dois travailler, apprends un de ces métiers où la femme est maîtresse d'elle-même ; que ta maison soit ton atelier ; accepte les privations, s'il le faut, et conserve ta dignité. Fille ou femme, attache-toi à ton foyer, comme le naufragé à la planche qui le soutient ; car c'est là seulement que tu es libre. »

IV

Si l'on demande pour la femme l'égalité des droits, l'égalité des fonctions, il faut demander aussi l'égalité de l'éducation. Tout le monde

[illegible]

[illegible] struire [illegible] ers de [illegible]

[illegible] t.

[illegible] rem- [illegible] trice : [illegible] s et le [illegible] es, les [illegible] e soit [illegible] in du [illegible] omme [illegible] struire [illegible] nce de [illegible] udes. » [illegible] mieux [illegible] graphe [illegible] mmes. [illegible] p pour [illegible] secon- [illegible] toutes [illegible] s de la [illegible] rs de

détail ne doivent pas empêcher de reconnaître la grandeur du service rendu. On a écarté d'un coup les manuels enfantins, les petits livres ridicules, toutes les fadaises qui depuis trois siècles encombraient l'éducation féminine. Il a été décidé, une fois pour toutes, que celle qui aura des devoirs sérieux à remplir, comme épouse, comme mère, doit être élevée sérieusement. Voilà la vérité : l'erreur, pour les femmes comme pour les hommes, est de croire que tout est fait quand on a instruit l'individu. La foi absolue dans les programmes, les examens, les concours, les diplômes, est un des préjugés de notre temps. Nous paraissons ignorer que c'est l'éducation, non l'instruction, qui forme le caractère : or l'éducation ne peut être semblable pour deux êtres dont l'un doit élever des enfants, commander à des domestiques, diriger une maison, et l'autre travailler, produire, lutter, vivre de la vie publique.

Me trompé-je? Le paradoxe de l'égalité m'apparaît toujours le même : une fois de plus, il conclut au simplisme et à l'uniformité.

C'est lui qui dicte les programmes de l'enseignement des jeunes filles, calqués sur ceux de l'enseignement classique; c'est lui qui persuade aux pères de famille que leurs filles et leurs fils doivent être élevés de même. En vain nous répéterons, avec Fénelon, que la différence des fonctions fait la différence des études. On veut que la femme soit diplômée, brevetée, comme son mari. On ne cherche pas pour elle les connaissances les plus utiles, les plus convenables au rôle qu'elle tiendra dans la vie, mais celles qui la rapprocheront le plus de l'homme. L'instruction est plus qu'un besoin, c'est une mode : il n'est honnête rentier qui ne rêve pour sa fille un bout de parchemin. Laissez faire; on organisera le mandarinat féminin, à côté du mandarinat masculin. Ni hommes, ni femmes : tous bacheliers! Si Trissotin revenait au monde, il serait content de nous.

Ce mouvement qui nous porte à instruire les femmes est légitime, excellent dans son principe; mais quand je vois qu'on ne tient

compte ni des conditions sociales, ni des aptitudes, ni des vocations, ni des emplois disponibles, je me demande ce que seront ces milliers de jeunes filles qui prennent leurs degrés. Institutrices? Mais il y aura bientôt plus d'institutrices que d'écoles. Ouvrières? La plupart ne sont pas capables de manier une aiguille. Elles iront grossir les rangs des déclassés, cette éternelle plaie des démocraties : nous savons ce que devient l'homme déclassé; que deviendra la femme?

On nous fait le tableau d'un ménage modèle, où la femme et le mari auront mêmes études, mêmes lectures. O douceur du grec! ô charme enivrant de l'algèbre! Vous voyez ces deux fiancés; ils ont déchiffré ensemble un vers d'Homère ou un problème de mathématiques : cela suffit, et les voilà certains que leurs cœurs battent à l'unisson. N'y a-t-il donc pas dans cette vie une unité supérieure à celle des livres et des programmes? Eh! pédants, retournez à l'école; relisez, si tant est que vous l'ayez jamais lu, l'éternel roman dont Daphnis et Chloé

ont écrit le prologue, Philémon et Baucis le dernier chapitre. Apprenez qu'il est quelque chose de plus fort que tous vos artifices pédagogiques : c'est un instant d'émotion commune où deux âmes se sont à jamais confondues, devant quelque chef-d'œuvre de l'art ou quelque grand spectacle de la nature. Souvenez-vous de la fable grecque qui nous conte que les dieux, jaloux de l'être humain, le séparèrent un jour en deux moitiés, et que, depuis ce jour, les deux moitiés se cherchent, se désirent, se poursuivent, se retrouvent, à travers l'espace et le temps! Quand le grand poète qui s'appelait Platon parlait ainsi, il avait résolu le problème de l'éducation de la femme et de l'homme : il avait compris que les deux moitiés de l'être humain sont faites, non pour se ressembler, mais pour se compléter. Si l'on eût soutenu devant lui le paradoxe de l'égalité, il eût souri avec une douce ironie; si l'on eût insisté, je me figure qu'il eût répondu ceci, ou quelque chose d'approchant : « L'égalité des âmes ne dépend pas d'un vain savoir; ceux-là seuls peu-

vent se dire égaux qui ont vécu d'un même sentiment et entrevu un même idéal. »

V

Une chose me frappe, c'est que les plus chauds partisans du droit des femmes ne sont pas des femmes. Celles qui ont le plus de raison, de savoir, d'expérience de la vie, sont les premières à repousser une égalité paradoxale : elles comprennent qu'en s'efforçant d'être semblables à l'homme, elles risquent d'être inférieures à elles-mêmes. En vain on leur parle de liberté : avec leur admirable bon sens, elles se méfient d'une liberté qui les force à courir tous les hasards de la vie et les expose à laisser un morceau de leur robe à chaque buisson du chemin. On leur offre l'indépendance matérielle, quand elles n'attachent de prix qu'à l'indépendance morale. Les meilleures se montrent les plus éloignées de la vie publique, parce que ce sont celles qui ont le plus à y

perdre. Elles ne se soucient pas de ressembler à la femme de l'avenir, politicienne, oratrice de clubs, montant sur une borne dans les jours d'émeute; ou luttant avec l'homme dans l'industrie, âpre au gain, cherchant à faire fortune; ou savante, pédante, jouant dans un salon les Philaminte et les Bélise : tricoteuse, manœuvre, bas-bleu, aucun de ces trois rôles n'est pour les séduire. Elles se sentiraient étrangères dans une société qui confondrait les droits, les fonctions, les études, dans une société hermaphrodite où la femme ne serait plus femme. Elles estiment que leur sexe a ses devoirs et ses vertus propres, elles entendent rester l'honneur et le charme du foyer.

Ce que nous devons souhaiter pour la femme, ce n'est pas l'égalité des droits ; c'est un état légal qui réponde à l'état des mœurs. Non seulement le Code ne la protège pas, mais il l'asservit. Plus d'une fois, j'ai vu un maire ou un adjoint sourire d'un air agréable en lisant aux époux l'article 213 du code Napoléon : « La femme doit obéissance à son mari » ; je trouve,

je l'avoue, le sourire singulièrement déplacé. Dans la partie cultivée de la nation, où les mœurs tempèrent les lois, l'article 213 est lettre morte, ou à peu près ; mais ailleurs, chez l'ouvrier, chez le paysan surtout, il est appliqué dans la rigueur du texte. La femme est la servante, de par la loi comme de par la force. Elle doit obéissance à un maître trop souvent paresseux, ignorant, despote, ivrogne, qui se venge sur elle des déceptions et des humiliations de chaque jour. Ce maire, cet adjoint qui sourit s'est-il jamais représenté la femme livrée sans défense à une brute, tour à tour instrument de travail et de plaisir, obligée de supporter également les coups et les caresses? L'article 213, qui prescrit l'obéissance sans limite, sans exception, semble emprunté d'un code d'esclavage : je n'ai jamais compris que, parmi nos législateurs, pas un ne se lève pour en demander l'abrogation. Dites que le mari est le chef de la communauté : cela suffit ; les mœurs et les tribunaux feront le reste.

Plus nous voulons écarter la femme de la

vie publique, plus nous lui devons de respect dans la vie privée. Le foyer lui appartient, et elle appartient au foyer : c'est là qu'elle peut trouver non l'égalité, mais l'équivalence des droits et des fonctions. Son droit est d'être honorée du mari, obéie des enfants et des serviteurs. Sa fonction, il est inutile de la lui indiquer : son instinct l'avertit qu'elle doit administrer les intérêts domestiques, s'associer à la fortune de son époux, partager avec lui la direction morale de la famille, élever ses fils et en faire des hommes. On dit : tel père, tel fils ; il serait plus juste de dire : telle mère, tel fils. C'est la femme qui sera toujours la vraie éducatrice. Celui qui n'a pas subi l'influence féminine, quelque grand qu'il soit, sera forcément incomplet par quelque côté : tout un ordre de sentiments lui restera fermé. Je crois qu'on peut dire sans exagération que la valeur morale d'un peuple dépend de celle des femmes ; car elles façonnent l'âme de l'homme, c'est-à-dire l'âme du peuple. Il est donc à souhaiter qu'elles soient instruites, non pour faire parade

de leur esprit, mais pour bien remplir leur fonction d'éducatrice.

Il ne fut jamais plus nécessaire que la femme reste femme. La lutte pour la vie est de plus en plus rude, le travail de plus en plus divisé, l'individu de plus en plus absorbé par les devoirs professionnels : en face des intérêts matériels qui grandissent chaque jour, la femme peut seule maintenir la culture du sentiment, aussi nécessaire dans la vie sociale que dans la vie domestique. La civilisation industrielle semble avoir pris pour devise : « Malheur aux faibles ! » Qui donc, si ce n'est la femme, prendra pitié des misérables, des vaincus de la vie ? La charité doit être organisée d'autant plus largement que la concurrence vitale est plus impitoyable. C'est là, pour l'activité des femmes, un domaine infini : je voudrais les voir à la tête de toutes les sociétés de secours aux indigents, de protection à l'enfance, de soins aux blessés où aux malades ; je voudrais que toutes les œuvres de charité fussent des œuvres féminines. Ainsi, les femmes exerce-

raient l'autorité qui leur appartient, je veux dire l'autorité morale. J'ai toujours admiré cette scène où l'historien nous montre les matrones romaines se rendant auprès de Coriolan : elles portent la paix dans les plis de leurs vêtements de deuil, et la république reconnaissante élève un temple à la fortune des femmes. Il me semble qu'un jour viendra où les femmes pourront jouer le même rôle dans nos démocraties modernes : prêcher la concorde, apaiser les haines, rapprocher vainqueurs et vaincus. Leur influence est dans leurs mains, elle dépend de leurs lumières et de leurs vertus.

L'INDIVIDUALISME

CHAPITRE V

L'INDIVIDUALISME

I

Il me semble qu'on peut formuler ainsi le paradoxe de l'égalité : il n'y a dans la société que des individus, et tous les individus sont égaux entre eux.

Pourquoi, en politique, veut-on que la seule loi soit la loi du nombre ? — Parce que, dans l'électeur, on ne voit que l'individu, sans tenir compte de la fonction.

Pourquoi, dans l'enseignement, l'unité de programme ? — Parce que, dans l'enfant, on ne

voit que l'individu, sans tenir compte des aptitudes.

Pourquoi, dans l'armée, le même temps de service pour tous? — Parce que, dans le soldat, on ne voit que l'individu, sans tenir compte de sa valeur sociale.

Pourquoi, dans la famille, les mêmes droits pour la femme et pour l'homme? — Parce que, dans la femme, on ne voit que l'individu, sans tenir compte de sa destinée naturelle.

Pourquoi, toujours et partout, l'égalité absolue? — Parce que, dans le citoyen, on ne considère que l'individu isolé, l'être abstrait, et qu'on oublie les rapports de toute sorte, rapports de famille, rapports de profession, rapports civils, rapports politiques, dont l'ensemble constitue la vie nationale.

Ainsi, derrière le paradoxe de l'égalité, il y a une doctrine. L'individu est le commencement et la fin de la société. La famille est faite pour l'individu, et non l'individu pour la famille. Plus d'esprit corporatif, plus de groupement de forces, plus d'organes sociaux : par-

tout l'éparpillement et l'émiettement. Des citoyens égaux en aptitudes, égaux en droits, en face d'un État tout-puissant, et rien entre eux : c'est l'individualisme.

II

On l'a dit souvent, l'individualisme est le signe de notre temps. Dans la vie privée comme dans la vie publique, dans les choses les plus futiles comme dans les plus graves, le point de vue général est sacrifié au point de vue particulier. En politique, les partis s'émiettent, et il devient de plus en plus difficile d'avoir une majorité de gouvernement. Dans l'industrie, l'apprentissage est négligé, les intérêts professionnels sont méconnus; la guerre est dans l'atelier; l'ouvrier se méfie du patron, et le patron de l'ouvrier. Dans les sciences, les spécialistes tiennent la première place, le savoir se fragmente chaque jour davantage : il semble qu'on ait peur des théories générales. Dans les

[illegible]

[illegible] inent:
[illegible] mes de
[illegible] roman,
[illegible] urels a
[illegible] l'on a
[illegible] suffit,
[illegible] on re-
[illegible] le dé-
[illegible] t, dis-
[illegible] stèmes
[illegible] ontiers
[illegible] isme et
[illegible] faisons
[illegible] l'école
[illegible] Dans la
[illegible] t de dix
[illegible] Dans le
[illegible] art, sur
[illegible] user de
[illegible] 'est pas
[illegible] l'indivi-
[illegible] meuble-
[illegible] nt con-

fondus; le « bibelot » prend la place de l'œuvre d'art. Dans la société tout entière, autant d'individus, autant d'idées, de goûts, de sentiments, d'intérêts différents : plus de vues d'ensemble, plus de règle commune.

Les conservateurs, en général, sont plus frappés que les démocrates des dangers de l'individualisme; ils se trouvent d'autant plus à l'aise pour critiquer le paradoxe de l'égalité qu'ils repoussent le principe lui-même. Quand M. Freppel ou M. de Mun soutiennent qu'une nation est autre chose qu'une réunion d'individus, que le corps social a ses organes comme le corps vivant, ils sont aussi vrais qu'éloquents. Mais ils se trompent quand ils rêvent la restauration des formes mortes, car l'histoire, pas plus que les fleuves, ne remonte vers ses sources. Ils se trompent encore quand ils rendent la Révolution seule responsable de l'éparpillement des forces sociales. Qu'elle ait sa part de responsabilité, je le crois; que la philosophie du XVIIIe siècle ait la sienne, j'en suis convaincu; mais lorsqu'un édifice s'écroule

dans une nuit, comme l'ancienne société s'est écroulée dans la nuit du 4 août, c'est que les murs étaient lézardés et les poutres vermoulues. On nous dit que la Révolution a détruit la vie municipale, la vie provinciale : ce qu'elle a détruit n'en était plus que le fantôme. La monarchie, depuis deux siècles, avait supprimé ou amoindri tous les pouvoirs locaux, tous les corps constitués. Louis XIV, avant Jean-Jacques Rousseau, avait conçu la société comme une agglomération d'individus égaux sous un maître. Le maître change de nom : le roi dans un cas, le peuple dans un autre; le despotisme est le même. Les *Instructions pour le Dauphin* sont aussi absolues que le *Contrat social*. Quand Louis XIV veut transformer le dogme religieux en dogme politique, c'est Jean-Jacques Rousseau sur le trône.

On peut dire que les philosophes ont introduit l'individualisme dans les idées, que la Révolution l'a introduit dans les mœurs; mais, avant eux, la monarchie l'avait introduit dans les institutions. Il est vrai que la vieille France

a connu la vie locale, les institutions libres, qu'elle a eu, comme un corps vivant, ses organes distincts et ses fonctions hiérarchisées; mais ce n'est pas cette France-là que la Révolution a détruite : elle n'existait plus depuis longtemps. Louis XIV avait fait la centralisation politique, en transformant la noblesse de terre en noblesse de cour et en concentrant l'autorité dans la main des intendants; la centralisation administrative, en réduisant de plus en plus, ici les libertés provinciales, là les franchises municipales. Il avait brisé la tradition des États généraux, qui avaient été l'expression la plus élevée de la vie politique en France, de peur qu'un nouveau L'Hôpital ou un nouveau Du Vair ne fît retentir les échos du Louvre des accents d'une parole libre. Il avait bâillonné les parlements. Il n'avait pas, il est vrai, proclamé l'égalité des droits, mais celle de la servitude. Il avait voulu que les Français fussent égaux jusque dans la religion : deux cent mille étaient partis, emportant avec eux les secrets de notre industrie. Il

avait frappé, dans les institutions comme dans les hommes, tout ce qui pouvait être un contre-poids au pouvoir central. Le conseil du roi était devenu souverain en matière politique, administrative, judiciaire, religieuse; toutes les affaires arrivaient à Versailles, tous les ordres en partaient. La France était comme un corps où la vie s'est peu à peu retirée des membres pour se concentrer dans le cerveau : l'équilibre était rompu.

III

Après Louis XIV, l'autorité centrale s'affaiblit sans que les autorités locales retrouvent leur prestige. Le tiers-état, fatigué de soixante-dix ans de royauté absolue, entend vivre de la vie politique; mais il ne trouve plus de cadres où exercer son activité. De l'ancienne organisation municipale ou provinciale, il ne reste que des formes extérieures : le souffle qui les animait s'est éteint. Cependant la bour-

geoisie des grandes villes veut faire entendre sa voix : c'est alors que les philosophes s'offrent à elle comme porte-parole. Les tribuns de Rome étaient les avocats de la plèbe; ceux-ci seront les avocats de la bourgeoisie. Tout les a préparés à ce rôle : pour la plupart de condition moyenne, passionnés d'égalité, convaincus qu'il faut réformer l'État, portés à la critique par leurs études mêmes, ils se jettent dans la lutte avec d'autant plus d'ardeur qu'ils se sentent soutenus par la partie la plus éclairée de la nation. On dit que les philosophes ont fait l'opinion : je serais tenté de dire que c'est l'opinion qui a fait les philosophes. Les idées qu'ils défendent sont celles du milieu où ils vivent : il est vrai que le développement de ces idées leur appartient, et qu'ils vont en tirer des conséquences imprévues.

Le tiers-état, au XVIIIe siècle, est d'autant plus irrité contre les classes privilégiées qu'elles justifient de moins en moins leurs privilèges par les services rendus. L'égalité est l'idée maîtresse de la bourgeoisie ; elle devient le mot

d'ordre des philosophes. Ceux-ci ne voient dans la société que l'État, d'une part, et les citoyens, de l'autre. Littérateurs, ils sont hantés par le souvenir des républiques de l'antiquité; ils voient toujours le peuple délibérant sur l'agora. Logiciens, ils prétendent réduire la politique aux règles de la raison pure. Quand la bourgeoisie demande l'égalité, elle entend simplement que les privilèges de naissance et de caste soient abolis; sous la plume des philosophes l'égalité devient un dogme métaphysique. Ils vivent dans le monde de l'abstraction, et y entraînent la nation à leur suite. Pour eux, l'histoire est un livre que l'homme a écrit à son gré, et qu'il aurait pu écrire autrement : ils trouvent le livre mauvais; ils ne songent pas à le corriger, ils veulent le jeter au feu et en écrire un autre. Convaincus que tout est convention dans la société, ils rêvent de doter la France d'une constitution à la Solon ou à la Lycurgue. Ils rendent au public, ainsi transformées, les idées qu'ils en ont reçues. L'influence des philosophes du siècle dernier est

encore sensible dans le caractère abstrait de nos conceptions politiques.

La philosophie individualiste a pour conclusion l'égalité absolue. Elle raisonne sur l'individu idéal, affranchi du passé, maître de l'avenir. Le personnage qu'elle met en scène, ce n'est pas un homme de tel temps, de telle race, de tel pays, de telle civilisation : c'est l'homme. Il est sorti tout armé de l'*Encyclopédie*, comme Minerve. Quelle idée va-t-il se faire de lui-même? comment comprendra-t-il ses devoirs envers ses semblables? Interrogez Condillac, qui a écrit la psychologie de l'école; interrogez Helvétius, qui en a écrit la morale.

Condillac vous dira que l'individu humain n'a de connaissances que celles qui lui viennent par les sens. C'est une froide statue, à qui les impressions du dehors vont donner la vie et le mouvement. Il voit, il entend, il sent, il touche, il goûte : ses idées, ses facultés mêmes ne sont que des sensations transformées. A quoi bon rechercher les lois de l'esprit, soit par l'observation directe, soit par l'étude de l'his-

toire? L'homme est partout le même, à Rome et à Paris, chez les tribus sauvages et chez les nations civilisées. Il n'y a de différences que celles qui tiennent aux sens : seul, l'aveugle, le sourd, l'infirme est inférieur, parce que certaines sensations lui sont inconnues. Mais si l'homme n'est qu'un automate, organisé de façon à recevoir des sensations et à les transformer en idées, il devient possible, en réglant le système de ses sensations, de déterminer le système de ses idées. Soumis aux mêmes sensations, deux individus bien organisés auront les mêmes idées; plus encore, les mêmes facultés. Le cerveau humain est une argile : le potier, c'est-à-dire l'éducateur, pétrira dans sa main toute-puissante l'âme de l'enfant, l'âme du citoyen, l'âme de tout un peuple. Tous sentiront de même, penseront de même. On aboutit ici à l'égalité des aptitudes.

Helvétius, à son tour, vous dira que l'origine de la morale est dans nos sensations. L'homme recherche le plaisir, fuit la douleur. L'intérêt est le principe des actions humaines. Nos idées

du bien et du mal ne sont que des sensations transformées; le monde moral n'est qu'une extension du monde physique. Ce système a un mérite, c'est de simplifier les problèmes moraux : difficulté de concilier des devoirs contraires, scrupules de conscience, sacrifice de soi-même, aspiration à une vie idéale, autant de préjugés et de chimères! Le rôle du moraliste est fini; un gendarme suffit. Si l'homme doit obéir à son intérêt, tout ce qu'on peut lui demander, c'est de respecter l'intérêt d'autrui. Mais l'intérêt de l'un est aussi respectable que l'intérêt de l'autre : dès lors, aucun motif de sacrifier celui-ci à celui-là. Du moment qu'on ne voit dans la société qu'une réunion d'individus, chacun a le droit de rechercher le plaisir, de fuir la douleur. Si tout se ramène à des sensations, ma sensation vaut celle de mon voisin. On aboutit ici à l'égalité des droits.

Ainsi, l'individualisme a sa psychologie et sa morale : c'est la psychologie sensualiste et la morale de l'intérêt. Condillac et Helvétius, si différents à tant d'égards, l'un profond,

l'autre superficiel, se rencontrent en ceci, qu'ils ont perdu toute notion des rapports de l'individu avec la société. Tous les hommes sont égaux devant la nature : c'est le point de départ du paradoxe. Prenez l'homme A, l'homme B ; appliquez-leur le même coefficient, c'est-à-dire une éducation uniforme : vous aurez deux citoyens égaux en aptitudes, égaux en droits. Nous voici transportés en pleine métaphysique : le législateur pourra s'y mouvoir à sa fantaisie ; il sera libre de ressusciter, suivant le caprice du moment, Athènes ou Sparte. On ne croira plus que ce sont les mœurs qui font un peuple, mais les institutions. La loi décrétera le patriotisme, la fraternité, la vertu, le bonheur universel. Voilà la théorie : les Jacobins en feront l'application.

Je relis les pages qui précèdent, et je m'aperçois que de la philosophie du XVIIIe siècle je n'ai montré que le squelette. Les sensations comme principe de la connaissance, l'intérêt comme règle de la morale, cela est bien froid, bien sec. Il y a eu autre chose chez les encyclo-

pédistes. Ils ont entrevu un idéal de justice et de tolérance. Ils ont fait une œuvre de critique, mais ils l'ont faite avec enthousiasme. S'ils ont entassé ruines sur ruines, c'est qu'ils avaient hâte d'élever un édifice assez vaste pour abriter l'humanité tout entière, l'humanité libre et apaisée. Ils ont cru à la bonté naturelle de l'homme, à l'égalité de la vertu, au progrès indéfini, au gouvernement de la raison : quel beau rêve! Ils sont descendus dans la tombe, convaincus qu'un soleil nouveau allait se lever sur le monde et que les temps prédits par le poète étaient arrivés :

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

La même illusion se retrouve chez les hommes de la Révolution. Ils ont cru, eux aussi, à la toute-puissance des principes abstraits. Dans leurs fautes, jusque dans leurs crimes, ils ont obéi à une préoccupation impersonnelle. La révolution française a été faite pour des idées : c'est par là qu'elle a été grande.

IV

La Révolution est individualiste, comme la philosophie d'où elle est sortie. Elle inscrit trois articles de foi dans son symbole : liberté, égalité, fraternité ; mais elle ne parvient pas à concilier ces trois idées. La lutte des partis ne sera au fond que la lutte des principes : il en est un qui l'emportera, et celui-là sera poussé jusqu'à ses dernières conséquences logiques.

La devise révolutionnaire, empruntée, dit-on, aux loges maçonniques du Nord, résume toute la philosophie du XVIIIe siècle. La formule, dans ses trois termes, semble inspirée des trois grands écrivains de l'époque. La liberté ne fait-elle pas songer à Voltaire, ami de Bolingbroke et plus tard de Franklin, disciple de Locke, introducteur en France de Shakespeare, à ce Voltaire qui admirait la constitution anglaise, qui avait étudié la politique dans Montesquieu, qui dissimulait mal son dédain du

peuple, était peu touché de l'inégalité des conditions, mais regardait la liberté de penser comme le premier des biens? L'égalité, c'est tout Rousseau, citoyen jaloux d'une petite république, né pauvre, fier, indépendant, longtemps condamné à des métiers subalternes, démocrate par principe, aristocrate par tempérament, traversant toutes les conditions et souffrant plus que personne des inégalités sociales, obscur à quarante ans, célèbre du jour au lendemain, écrivant de la même plume la page qui soulève nos cœurs et celle qui nous arrache des larmes, se trompant lui-même quand il trompe les autres, aussi infâme que sublime, et poursuivant, au milieu des misères de sa vie privée, le rêve d'une société idéale. La fraternité est partout dans un temps où le titre d'homme sensible était à la mode : elle est surtout chez Diderot, si humain, si large, si dévoué à ses amis, prodigue de son génie et de son cœur, s'intéressant à tout ce qui est vivant, s'efforçant de réhabiliter le travail manuel, ouvert à toutes les idées généreuses, sin-

cère, enthousiaste, ne distinguant pas toujours le factice du vrai, prêchant le matérialisme avec attendrissement, inconséquent avec lui-même et avec ses doctrines, aussi doux dans sa vie qu'il est violent dans ses écrits, voulant renverser tous les palais et tous les temples pour élever le palais du peuple et le temple de l'humanité.

Des trois grandes idées de la Révolution, une seule est entrée dans nos lois et dans nos mœurs. La liberté, jusqu'ici, n'a eu pour elle que les minorités; les conquêtes libérales de 1789, tour à tour perdues et reprises, sont encore un champ de bataille pour les partis. La fraternité, précepte de morale, est devenue lettre morte en passant de l'ordre des sentiments dans l'ordre politique : on conseille la fraternité, on ne l'impose pas par une loi. Seule, l'idée de l'égalité a définitivement triomphé : à ne considérer que les résultats, on peut dire que la révolution n'a été faite que pour l'égalité. C'était l'idée la plus simple, la plus générale, la plus chère au tiers état, la plus

conforme à la métaphysique politique du temps ; c'était celle dont le succès était le mieux préparé par l'œuvre de centralisation de la monarchie. Ainsi, des trois philosophes qui ont dirigé le mouvement de la pensée française au XVIIIe siècle et préparé la Révolution, il en est un qui, grandissant avec elle, l'animant de son souffle, parlant par la bouche de ses orateurs les plus populaires, honoré comme un prophète et presque un Dieu, se retrouve dans tout ce qu'elle a fait de durable : nous critiquons Jean-Jacques, et nous sommes tous, par quelque endroit, les fils de Jean-Jacques ; quand nous voulons le combattre, c'est en nous-mêmes, dans nos partis pris, dans nos préjugés, qu'il nous faut le chercher.

Pour comprendre la passion de l'égalité, il faudrait nous reporter de cent ans en arrière. Si nous avions souffert des injustices et des abus de l'ancien régime, nous aurions peut-être senti et pensé comme Rousseau : il a dépassé le but ; qui de nous peut dire qu'il n'eût pas fait de même ? Quand on veut redresser un

bâton, on le courbe en sens inverse. La France, avant tout, avait besoin d'égalité. Voyez la nuit du 4 août : les privilégiés eux-mêmes applaudissent à l'abolition des privilèges. On a pu dire que le 5 août au matin, le Code civil était fait : tous les Français égaux devant la loi, chacun pouvant prétendre à tous les emplois, plus de différence entre les hommes que celle du mérite. C'est la vraie égalité, c'est le principe qui sépare à jamais l'ancienne société de la nouvelle.

L'erreur de nos pères, dont nous souffrons encore, a été de croire que l'égalité, qui avait fondé la société civile, pouvait aussi fonder la société politique. Dans la société civile, l'individu importe autant et plus que la fonction ; dans la société politique, la fonction est plus importante que l'individu. Il s'agit de concilier ces deux principes : égalité des individus, hiérarchie des fonctions. C'est ce que la Révolution n'a pas compris. Plus libérale, elle aurait tenté de donner une nouvelle vie aux associations professionnelles, aux pouvoirs locaux, aux

assemblées provinciales, à tous les corps de l'État : elle se serait efforcée de constituer la société politique par la diversité et l'harmonie des organes. Au contraire, voulant tout ramener à l'égalité, elle a cherché en tout les formes les plus simples. Elle a confondu l'unité, qui est la force d'une nation, avec l'uniformité, qui en est la faiblesse. Elle a cherché, non les rapports qui naissent de la nature des choses, mais les plus conformes à certaines idées abstraites. Elle a pris une carte de la France, et elle l'a divisée géométriquement en cantons, en districts, en départements. Elle a remplacé les anciens parlements par des tribunaux élus par le peuple. Elle a supprimé les corporations, sans se demander s'il ne valait pas mieux transformer que détruire. Elle a dissous les académies, comme ayant un air d'aristocratie. Elle a voulu niveler jusqu'aux formules de politesse : *monsieur* est devenu *citoyen,* le *vous* est devenu le *tu.* Elle a réalisé le rêve de Rousseau : des individus égaux, un État tout-puissant ; mais elle n'a pas fondé une société politique.

C'est l'explication de notre histoire depuis un siècle. La société civile, avec l'égalité pour principe, a résisté à tous les efforts de la réaction. La société politique, sans cadres, sans hiérarchie, a été à la merci, tantôt d'une émeute, tantôt d'un coup d'État. Aujourd'hui encore, l'erreur de beaucoup de républicains est de ne pas comprendre que si les groupes sociaux, les corps constitués peuvent être une gêne pour la liberté individuelle, ils sont une garantie pour la liberté politique. Des individus isolés, dispersés, sans discipline, sans organisation, sont désarmés contre les entreprises d'en haut ou d'en bas. L'individualisme favorise le pouvoir absolu, qu'il s'appelle Comité de salut public ou Bonaparte.

V

Ainsi, trois causes, l'œuvre de centralisation commencée par la monarchie, la philosophie individualiste du XVIIIe siècle, l'esprit niveleur

de la Révolution française, ont produit la désagrégation des forces sociales. Il n'y a plus dans la société que des individus. Le problème pour la démocratie est de reconstituer, non les anciens cadres, mais des cadres nouveaux en rapport avec les changements survenus dans les idées et dans les mœurs. Il y a, dans toute société humaine, des besoins permanents ; mais ces besoins veulent être satisfaits différemment suivant le peuple et suivant l'époque. On peut dire que la matière des institutions est éternelle : la forme seule varie.

Un exemple. Les hommes exerçant une même industrie ont intérêt à se réunir, à s'associer. Les corporations d'arts et métiers ont longtemps répondu à ce besoin ; puis elles se sont corrompues, comme toutes les institutions, par l'exagération même de leur principe : créées pour protéger le travail, elles ont fini par l'asservir. La Révolution n'a pas distingué l'idée, qui était juste, de la forme, qui était vicieuse. La loi du 17 juin 1791 a non seulement aboli les corporations, mais interdit toute association

entre « les citoyens d'un même état ou profession ». Avec la loi de 1791, l'individualisme est entré dans l'industrie : bientôt l'apprentissage est tombé en désuétude, les traditions sont devenues lettre morte, tous les liens ont été rompus entre le patron et l'ouvrier, l'esprit corporatif a disparu. Mais un texte de loi ne peut changer la nature des choses : il est arrivé que des individus exerçant une même industrie ont voulu se réunir dans un intérêt professionnel ; des associations se sont formées, et elles ont été tantôt poursuivies, tantôt tolérées, suivant que le gouvernement était plus ou moins libéral. Enfin, en 1884, le Parlement a voté une loi autorisant la création de syndicats professionnels. Cet exemple me paraît caractéristique : voilà la démocratie obligée de restaurer, au bout d'un siècle, une institution de l'ancien régime ; mais elle la restaure sous une autre forme. Les nouvelles associations répondent au même besoin que les anciennes, mais le principe des unes et des autres est différent : les corporations d'autrefois étaient

fondées sur le privilège, celles d'aujourd'hui sont fondées sur la liberté.

Ce qu'on a fait pour l'industrie est à faire pour la société tout entière. La démocratie ne sera vraiment constituée que lorsqu'elle aura rétabli les anciens cadres sous une forme nouvelle; lorsqu'elle aura remplacé les institutions qu'elle a détruites par d'autres institutions, les associations fermées par des associations ouvertes, une organisation fondée sur le privilège par une organisation fondée sur la liberté. Tant que la démocratie a été un parti d'opposition, elle a pu combattre sous le drapeau de l'individualisme; aujourd'hui qu'elle est un parti de gouvernement, son premier devoir est de grouper les forces dispersées. Le principe de l'égalité est vrai en lui-même, mais nous nous trompons quand nous voulons résoudre toutes les questions au seul point de vue de l'égalité. C'est l'erreur habituelle des partis de résumer leur doctrine dans une formule simple : les conservateurs, persuadés que la hiérarchie des fonctions est nécessaire, se mé-

fient de l'égalité; les républicains, frappés des bienfaits de l'égalité, font bon marché de la hiérarchie. Cependant, quel est le besoin de notre société? Concilier ces deux principes : l'égalité des individus, la hiérarchie des fonctions. C'est là ce qu'on entend quand on parle d'organiser la démocratie.

L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE

CHAPITRE VI

L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE

I

Distinguez l'individu de la fonction, et le paradoxe de l'égalité s'évanouit. Deux hommes, en tant qu'individus, peuvent se dire égaux : la loi doit être la même pour l'un et pour l'autre, ils ont le même droit de développer librement leurs facultés. Si maintenant on considère en eux, non plus l'individu, mais la fonction, le mot d'égalité n'est plus applicable : leurs fonctions peuvent être aussi utiles l'une que l'autre ; dites, si vous voulez, qu'elles sont équiva-

lentes, non égales. Ainsi fait le géomètre en son langage précis : lorsque deux triangles, avec des angles et des côtés différents, ont la même surface, on les dit équivalents, on ne les dit pas égaux. Il y a ici autre chose qu'une querelle de mots. L'égalité poussée à ses dernières conséquences logiques exclut toute idée de hiérarchie ; l'équivalence, au contraire, comporte une hiérarchie d'après le mérite des individus et la dignité des fonctions. Hiérarchie nécessaire, non dans l'intérêt de telle ou telle classe sociale, mais dans l'intérêt de la société tout entière.

La démocratie ne saurait impunément s'affranchir de cette nécessité. Comme toute autre forme de société politique, il faut qu'elle ait des cadres. L'erreur est la même chez ceux qui nient le besoin d'une organisation et chez ceux qui croient que l'organisation de l'ancienne société peut convenir à la nouvelle. Dans une société fondée sur le principe des castes, la fixité des cadres était une condition de durée ; dans une société fondée sur l'égalité et la

liberté, les cadres doivent être mobiles comme la société même. La direction appartient, non plus à une classe fermée, comme était l'aristocratie, mais à une classe ouverte, qui doit se transformer sans cesse en éliminant une partie de ses membres et en en incorporant de nouveaux.

C'est peut-être l'armée qui nous offre le meilleur exemple d'un corps organisé. L'égalité et la hiérarchie sont conciliées : l'égalité, car le dernier des soldats peut parvenir au grade le plus élevé; la hiérarchie, car le commandement appartient aux plus dignes. En recrutant ses chefs à la fois dans les rangs et dans les écoles, l'armée se défend de l'esprit de caste, qui est la perte des corporations fermées. En faisant une part à l'ancienneté, elle encourage les plus modestes et reconnaît les services rendus. En instituant des examens, des concours, elle applique un principe cher à la démocratie; mais elle en évite l'abus, parce qu'elle tient compte des qualités morales en même temps que du savoir acquis. Elle subor-

donne constamment l'homme à la fonction. Chacun s'élève par son mérite, et celui qui a démérité peut être condamné à descendre. Les individus se succèdent et se remplacent, mais l'armée reste toujours semblable à elle-même : c'est l'unité dans la diversité.

Prenez le premier homme venu, et faites-en un soldat; revoyez-le au bout de cinq ans : ce n'est plus le même homme; il a le sentiment de devoirs qu'il ne soupçonnait pas, il respecte ses chefs, il a confiance dans ses camarades, il s'oublie lui-même, il est prêt à mourir pour son drapeau, c'est-à-dire pour un symbole. Mettez ce même individu dans un atelier, et revenez dans cinq ans, dans dix ans, dans vingt ans; il n'a pas changé : il ne pense qu'à lui et aux siens, l'intérêt privé est sa loi, aucun lien ne l'attache au milieu où il vit, ceux qui l'entourent sont pour lui des rivaux, il se méfie de ses chefs et ses chefs se méfient de lui. Je ne cherche ici que des exemples, pour mieux rendre ma pensée. Je vois dans l'armée un exemple d'organisation,

dans l'industrie un exemple d'individualisme.

L'individualisme ne peut être, dans la vie d'un peuple, qu'un moment : s'il se prolongeait, on verrait tout le corps social se dissoudre. La solidarité, l'harmonie, la classification des fonctions, le groupement des forces sont les conditions de la vie collective. Un physiologiste éminent, M. Edmond Perrier, dit : « Les lois mystérieuses de l'anatomie comparée, celles de l'embryogénie s'enchaînent rigoureusement comme la conséquence nécessaire d'une loi unique, *la loi d'association.* » Et il ajoute : « Entre ces lois et celles qui président au développement des sociétés humaines, il serait facile de signaler plus d'une ressemblance. » C'est qu'en effet les molécules sociales, comme les molécules organisées, tendent à se grouper selon un plan tracé, non par le caprice des individus, mais par la nature des choses. Les philosophes, les politiques peuvent régler le mouvement, le ralentir ou le précipiter; mais le mouvement même est indépendant de leur volonté. Il se fait dans les so-

ciétés, comme dans la nature, un travail inconscient : c'est par les infiniment petits que les montagnes s'élèvent, que les vallées sont comblées, que les corps cristallisent suivant un dessin géométrique, que les cadres de la vie végétale et animale sont remplis; c'est par les masses populaires que les changements sont préparés, que les combinaisons imprévues prennent naissance, que le milieu social se modifie et que l'évolution s'accomplit. Tout organisme est le théâtre d'une œuvre continue de destruction et de reconstruction : c'est ainsi qu'on a pu dire que la vie est une mort de tous les instants. Aux époques de transition comme la nôtre, l'œuvre de destruction frappe surtout les yeux, parce qu'elle se fait à la surface; mais une œuvre de reconstruction, encore obscure, se poursuit dans les profondeurs.

Quels sont, dès à présent, les signes qui peuvent faire espérer une organisation de la démocratie? C'est le sujet de ce dernier chapitre.

II

Un premier signe est que nous commençons à nous méfier de la métaphysique politique. Le parti républicain a cru longtemps aux principes absolus, aux formules simples : arrivé aux affaires, il s'aperçoit que, pour gouverner, il faut tenir compte des idées dominantes, des sentiments, des intérêts, et même des préjugés. Ce n'est encore que la minorité, dira-t-on, qui pense ainsi ; mais cette minorité grandit de jour en jour. Le point de vue général se modifie au fur et à mesure que de nouvelles générations arrivent à la vie publique. On peut prévoir un moment où la politique concrète aura définitivement pris la place de la politique abstraite.

Le progrès des idées est sensible si l'on se reporte de trente ou quarante ans en arrière. Les républicains les plus modérés étaient partisans d'une Chambre unique : la majorité

accepte maintenant le système des deux Chambres. Beaucoup, fidèles à la tradition révolutionnaire, confondaient les attributions du pouvoir exécutif et celles du pouvoir législatif ; un personnage considérable demandait que le chef de l'État fût un président du conseil des ministres nommé par l'Assemblée nationale et toujours révocable : aujourd'hui, la plupart des hommes politiques sont persuadés que la séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre. On voyait dans le suffrage universel un principe absolu, c'était comme le droit divin de la démocratie : voici que nous entrons dans le domaine du relatif, et nous nous habituons peu à peu à cette idée que le suffrage universel, comme toute espèce de force, veut être réglé.

Le dernier mot, dans une démocratie, doit rester à la majorité ; mais il s'agit d'organiser le droit de suffrage de façon que cette majorité représente, aussi exactement que possible, les idées et les intérêts permanents du pays. Il ne suffit pas, pour cela, d'additionner les votes.

Il faut concilier des points de vue opposés; ce qui suppose un procédé plus complexe qu'une opération d'arithmétique. Un problème analogue s'est posé dans le monde des affaires, quand les capitaux se sont groupés sous la forme de sociétés anonymes. Ici, comme en politique, on laisse le dernier mot à la majorité; mais, par certaines dispositions statutaires, on se défend des hasards ou des caprices d'un jour. Si l'on eût fondé les sociétés industrielles sur le principe du suffrage universel pur et simple, de deux choses l'une : ou les votes eussent été comptés par actions, et quelques individus, possesseurs des gros capitaux, auraient pu faire la loi et sacrifier l'intérêt général à des intérêts particuliers; ou les votes eussent été comptés par têtes, et la majorité, composée de petits actionnaires, tantôt indifférents, tantôt peu éclairés, auraient pu réduire au silence les plus intéressés dans l'affaire et les plus capables. La raison pratique a donné une solution qui concilie les deux points de vue. Le nombre de voix, dans les assemblées

générales, est proportionnel au nombre d'actions; mais les statuts fixent un maximum de voix, que nul actionnaire ne peut dépasser. Ainsi, le capital, a sa part d'influence, et le nombre a la sienne; de ces deux forces, nombre et capital, chacune trouve son contre-poids dans l'autre. D'autres dispositions, non moins prudentes, mettent les sociétés industrielles à l'abri d'un vote de surprise : par exemple, les délibérations qui ont pour objet une modification du pacte social ne peuvent être prises qu'à une majorité des deux tiers ou des trois quarts des voix. On cherche à établir, non les règles les plus simples, mais celles qui paraissent les plus propres à garantir l'ensemble des intérêts en jeu. Nos législateurs pourraient trouver plus d'un exemple à imiter dans les statuts des sociétés privées.

L'importance du citoyen dépend de sa fonction, comme celle de l'actionnaire de sa mise sociale. La difficulté d'organiser le droit de suffrage est la même dans le monde politique que dans le monde industriel. Veut-on, par le suf-

frage restreint, donner la direction aux plus capables, on risque que les intérêts des masses soient méconnus ; veut-on, par le suffrage universel tel qu'il a été pratiqué jusqu'ici, assurer le gouvernement du peuple par le peuple, on s'expose à voir un jour la minorité opprimée. Dans un cas, la majorité représente les capacités ; dans l'autre cas, le nombre : le problème est qu'elle représente à la fois le nombre et les capacités. Il semble (on l'a dit plus haut) que la question serait facile à résoudre avec le système des deux Chambres. Le nombre a ses droits légitimes ; mais les capacités, les forces sociales, les groupes sociaux ont aussi leurs droits dont il faut tenir compte. Des deux Chambres, il est juste, il est nécessaire que l'une soit nommée par le suffrage de tous ; mais la seconde Chambre doit représenter autre chose que la majorité des individus. Dans les monarchies, les membres de la Chambre haute sont désignés, ou par la naissance, ou par la volonté royale ; dans une démocratie, les membres du sénat pourraient

[illegible] et les
[illegible] ersité,
[illegible] ations
[illegible] ement
[illegible] il re-
[illegible] emps
[illegible]

[illegible] sera
[illegible] t pas
[illegible] ngers
[illegible] nous
[illegible] as de
[illegible] ne le
[illegible] on du
[illegible] ocratie
[illegible] i plus
[illegible] cidés,
[illegible] ser le
[illegible] igne à

III

Un second signe est le réveil de l'esprit d'association. La loi du 17 juin 1791 avait produit l'isolement des individus, l'éparpillement des forces. On s'était habitué à regarder l'association comme le contraire de la liberté, tandis qu'elle n'est qu'une des formes de la liberté. Quand Saint-Simon et Fourier prêchèrent l'association, toute l'école libérale leur jeta la pierre. Ils se trompaient sans doute en prétendant régler l'activité humaine d'après des vues systématiques, mais ils étaient dans la vérité quand ils opposaient l'association à l'individualisme : nous reconnaissons plus d'une idée qui leur appartient dans les tentatives qui sont faites, sous nos yeux, pour grouper les forces sociales.

Le développement des intérêts matériels, les progrès de l'industrie ont produit les premiers essais d'association. Pour exploiter les chemins

de fer, les compagnies d'assurances, les mines, les usines métallurgiques, il a fallu constituer des sociétés anonymes. La grande industrie avait gardé un caractère aristocratique tant qu'elle avait été entre les mains de quelques individus ou de quelques familles; elle est devenue démocratique en faisant appel aux petites bourses, à l'épargne du grand nombre. De toutes les formes de l'association, la société anonyme est la plus élémentaire : elle groupe les capitaux, non les individus.

Les associations ouvrières, soit de production, soit de consommation, groupent les individus en même temps que les capitaux. Ces sociétés ont échoué plus souvent qu'elles n'ont réussi : peut-on en tirer un argument contre l'idée d'association? Il me semble, au contraire, que la persévérance des intéressés, leur obstination à tenter de nouvelles expériences sans se laisser décourager par des insuccès répétés, montrent bien que l'association répond à des besoins réels. Depuis la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, les associations ou-

vrières peuvent se constituer librement et fonctionner au grand jour : elles n'ont pas donné, il faut le reconnaître, les résultats qu'on en espérait, elles sont encore un instrument de combat plus souvent qu'un instrument de travail ; mais qu'est-ce que cela prouve? Que de nouvelles mœurs ne s'improvisent pas du jour au lendemain, et qu'une loi libérale sert de peu à ceux qui n'ont pas l'habitude de la liberté. Il n'en est pas moins vrai que partout, chez les patrons comme chez les ouvriers, on commence à douter que le principe de l'offre et de la demande suffise à établir l'harmonie dans le monde du travail. On essaye de réunir les forces divisées, de ranimer l'esprit corporatif : écoles d'apprentissage, sociétés de secours mutuels, caisses de retraites, participation aux bénéfices, associations coopératives, chambres syndicales, autant de formes diverses d'une même idée.

Nous assistons à une transformation du commerce. Un des représentants les plus francs de l'individualisme, le petit marchand, isolé der-

rière son comptoir, va disparaître. De vastes magasins, organisés comme des administrations publiques, s'élèvent dans les grandes villes : ils fondent des succursales, ils expédient leurs marchandises dans les départements les plus éloignés. Les affaires tendent à se centraliser, comme de petits cours d'eau qui isolés étaient perdus, et réunis alimentent un canal. La banque se transforme en même temps que le commerce. Les anciennes maisons de banque, avec leur clientèle restreinte, avec leurs opérations spéciales, ne tiennent plus la première place. De puissantes sociétés de crédit, ouvrant de tous côtés des comptoirs, font le drainage des capitaux. La richesse mobilière, circulant sous forme d'actions et d'obligations industrielles, passant de mains en mains, rapproche les individus par la communauté des intérêts. On trouve des essais d'association jusque dans l'agriculture : des syndicats se forment, des cultivateurs se réunissent pour louer ou pour acheter en commun des machines agricoles.

Le réveil de l'esprit d'association est surtout remarquable depuis quinze ans. Il semble qu'au lendemain de la guerre nous ayons senti le besoin de nous rapprocher les uns des autres. Des sociétés de toute sorte se sont fondées : sociétés de tir et de gymnastique ; orphéons ; sociétés provinciales, créées à Paris par les habitants originaires d'un même département ou de plusieurs départements voisins ; associations scientifiques, économiques, artistiques, littéraires ; cercles de toute sorte, cercle historique, cercle militaire ; œuvres de charité, de refuge, de protection aux enfants abandonnés, de secours aux soldats blessés ou malades. De tous côtés, l'esprit d'organisation entre en lutte avec l'esprit individualiste.

Et ces faits sont d'autant plus dignes d'attention qu'ils sont spontanés. Il n'y a rien, dans le spectacle dont nous sommes témoins, d'un courant d'idées créé par les politiques ou les philosophes. Ceux qui s'associent ont senti le besoin de s'associer : ils n'obéissent pas à une théorie, à un système ; ils se rencontrent sans

s'être donné le mot. Partout, dans la société française, l'individualisme domine; mais partout aussi, il se fait des tentatives pour réagir contre l'individualisme. On essaye, on hésite, on cherche, on tâtonne, on se trompe, on recommence : le mouvement qui nous porte vers l'association est encore confus, mais il existe. C'était un second signe à noter.

IV

Un troisième signe est l'autorité croissante de l'opinion. Il faut un pouvoir moral à côté du pouvoir politique. Aux époques de foi, quand tous les esprits sont unis dans un même dogme et tous les cœurs dans une même espérance, un corps constitué peut avoir la direction morale. Dans une époque divisée de croyances comme la nôtre, il n'est plus possible qu'un même idéal soit accepté par tous : dès lors, le pouvoir moral appartient à l'opinion, ou, plus exactement, à la résultante des opinions. On

demande à la vérité de se laisser discuter, on veut des croyances démontrables. Les religions, les philosophies, les écoles, les partis, ne peuvent plus recourir à l'autorité; ils doivent supporter l'examen, résister à la critique. De nouvelles mœurs s'imposent à nous : il s'agit de nous habituer à la liberté de la presse, à la liberté de réunion. A ce point de vue, nous avons beaucoup gagné depuis quinze ans : les écarts de la parole ou de la plume ne nous troublent plus comme ils troublaient nos aînés; nous commençons à comprendre qu'un peuple qui veut jouir des bienfaits de la liberté doit être capable d'en supporter les excès. Qu'importent quelques violences de langage? On s'en effraye un jour, on en rit le lendemain. Les erreurs qui semblaient les plus dangereuses s'évanouissent comme de vains fantômes, dès qu'elles sont exposées dans un journal ou à la tribune; la discussion publique, en fin de compte, profite à la vérité : l'opinion éclairée lentement, mais sûrement, établit son empire.

C'est dans l'esprit corporatif, opposé à l'esprit individualiste, que nous trouverons le principe du nouveau pouvoir moral. Chez des individus sans lien, sans rapport entre eux, instituer une autorité morale est difficile : chacun estime que son opinion vaut celle du voisin. Encadrez ces mêmes individus dans une association, et aussitôt le point de vue change : qui dit association, dit solidarité et discipline. La vie corporative développe rapidement le côté impersonnel de la nature humaine; elle enseigne à l'homme à subordonner l'intérêt privé à l'intérêt collectif. Dans un groupe social, quel qu'il soit, une hiérarchie est nécessaire ; elle s'établit par la force des choses. On s'habitue peu à peu à suivre l'avis de ceux qui ont le plus de lumières, le plus d'expériences : c'est proprement le pouvoir moral.

On trouve ce pouvoir, plus ou moins fortement constitué, dans les professions qui ont le caractère corporatif, telles que l'armée, les ponts et chaussées, les mines, l'université, la magistrature. Déjà, dans l'industrie, certaines

corporations peuvent servir de type au point de vue moral. On a cité souvent l'exemple de la société ouvrière fondée par un grand homme de bien, Jean Leclaire : là, celui, qui a commis une faute est traduit devant une sorte de tribunal et jugé par ses camarades ; les peines prononcées sont le blâme, puis l'exclusion ; il est arrivé que des ivrognes, ne pouvant ni se corriger, ni supporter la réprobation de leurs compagnons de travail, se sont suicidés. C'est un cas extrême, mais qui montre bien l'action morale du principe corporatif. Partout, l'association produit l'ordre, la hiérarchie, le sentiment de la dignité, le respect de l'opinion.

Quand tout homme fera partie d'une corporation, les écarts individuels deviendront de moins en moins nombreux. Le rang de chacun dans la société dépendra de la place qu'il occupera, soit dans une corporation, soit dans plusieurs corporations à la fois. La nouvelle hiérarchie ne sera pas une comme l'ancienne. Il y aura des séries parallèles : tel pourra être à un rang inférieur dans une série, à un rang

supérieur dans une autre. Le cas se présente déjà : voici deux ingénieurs ou deux employés de l'industrie qui appartiennent à la réserve ou à l'armée territoriale ; celui qui est le chef dans la série civile peut être le subordonné dans la série militaire, et réciproquement. Généralisez ce cas : supposez le même individu occupant une place plus ou moins élevée dans trois ou quatre séries ; il aura, dans chacune, une valeur différente, et sa valeur sociale sera une moyenne.

La démocratie, en rendant l'instruction primaire obligatoire, en augmentant sans cesse le nombre des bourses dans l'enseignement secondaire et même dans l'enseignement supérieur, en instituant des concours à l'entrée des carrières publiques, tend à créer une hiérarchie où chacun sera classé suivant son mérite. L'écueil serait d'organiser un mandarinat, où ceux qui se seraient élevés par leur savoir seraient portés à mépriser les autres ; le danger serait que les plus capables, les plus forts, s'emparant en tout de la direction, arrivassent

à opprimer l'ignorant et le faible. C'est l'opinion, représentée par les membres de la société les plus étrangers aux intérêts matériels, par les magistrats, par les prêtres des différents cultes, par les savants, par les publicistes, par les femmes, qui seule pourra s'opposer aux empiétements de l'intelligence sur le sentiment. Il est permis, à côté des séries pratiques, de rêver une série morale, où le rang sera marqué par le caractère et les vertus. La série morale sera celle de la famille, dont les membres pourront occuper les emplois les plus divers. Dans une société démocratique, le choix de la profession devrait être déterminé, non d'après des préjugés de classe, mais d'après les aptitudes de chacun : nous n'aurons vraiment les mœurs républicaines que le jour où un commerçant, un artiste, un ouvrier, un savant pourront s'asseoir au même foyer. Ce jour-là, nous finirons peut-être par comprendre que la première place appartient à celui qui est le plus élevé par le caractère aussi bien que par l'intelligence.

Ainsi, on entrevoit déjà ce que sera le nouveau pouvoir moral. Devant être librement accepté, il ne pourra s'établir et se maintenir que par la discussion. Dans les corporations comme dans la famille, il sera représenté par ceux dont la supériorité intellectuelle et morale aura été reconnue. Dans la société, quelques personnalités éminentes pourront agir sur l'opinion, la rectifier dans ses erreurs, la diriger dans ses aspirations. L'exemple de certains hommes illustres de notre temps, le respect que les masses leur ont témoigné, suffirait à prouver que l'idée d'un gouvernement de l'opinion n'est pas une chimère : quand on voit l'autorité d'un Victor Hugo dans les lettres, d'un Gambetta dans la politique, d'un Lesseps dans l'industrie, d'un Pasteur dans la science, on serait tenté de dire que ce gouvernement est déjà une réalité.

V

En résumé, on trouve dans les faits contemporains les premiers signes d'une organisation de la démocratie. Quelle en sera la forme définitive? Nul ne pourrait le dire; car il ne s'agit que de tendances encore confuses, quelquefois même contradictoires. Il est cependant permis d'espérer que la démocratie s'organisera, dans l'ordre politique, en assurant la représentation des forces sociales en même temps que du nombre; dans l'ordre économique, en appliquant le principe d'association et en développant l'esprit corporatif; dans l'ordre moral, en acceptant l'autorité de l'opinion, de plus en plus éclairée, de plus en plus libre.

Aujourd'hui, l'égalitarisme apparaît à beaucoup d'esprits comme le principe et la fin des démocraties. Les masses populaires, remuées jusque dans leurs couches les plus profondes, se sont converties à la religion du nombre. Le

droit absolu des majorités est le premier article du credo politique. Le souffle égalitaire a passé sur nous : il passera sur d'autres. Cette passion de l'égalité, dont les uns s'effrayent, dont d'autres se félicitent, n'est pas une nouveauté dans le monde : elle marque la première phase de l'état démocratique et, pour ainsi dire, la phase négative. En s'y attardant trop longtemps, la démocratie moderne risquerait de s'affaiblir; elle ne sera vraiment forte que lorsqu'elle aura fait la part de l'égalité, dans ce qu'elle a de juste, et de la hiérarchie, dans ce qu'elle a de nécessaire. Je serais tenté de dire, en imitant une parole célèbre : La démocratie sera organisée, ou elle ne sera pas.

Voilà, en deux mots, l'idée de ce livre. L'égalité, telle que nos pères l'ont comprise, n'est pas l'uniformité. En abolissant les privilèges, les hommes de 1789 ont entendu faire une œuvre de justice, mais non passer un niveau sur la société. Qu'ont-ils voulu? Que la loi fût impartiale, que chacun pût déve-

lopper librement ses facultés, que les conditions de la lutte fussent les mêmes pour tous et que la première place fût donnée au plus digne. L'idéal démocratique est qu'il n'y ait plus d'autre distinction entre les hommes que celle du mérite : ici s'arrête l'égalité; au delà, c'est le paradoxe.

CONCLUSION

CONCLUSION

La France, depuis 1789, fait l'expérience de l'égalité. Elle la fait dans des conditions toutes nouvelles. L'égalité était facile à Athènes ou à Sparte, quand la cité se composait de quelques milliers d'hommes libres, nourris par le travail servile. L'égalité est encore facile dans les jeunes républiques de l'Amérique, où de vastes territoires en friche sont le refuge des déclassés et des mécontents. En France, trente-huit millions d'individus se pressent les uns contre les autres; on se dispute l'emploi le plus chétif; toute question politique est compliquée d'une question économique; chaque couche

sociale a ses passions et ses préjugés ; l'égalité est à la fois menacée par ses adversaires, qui rêvent de l'anéantir, et par ses partisans, qui veulent la pousser à l'extrême.

Divisés au dedans, nous sommes menacés au dehors. Nous tentons d'organiser le gouvernement populaire, et nous sommes entourés d'États monarchiques. On critique nos efforts, on se réjouit de nos fautes. Les principes pour lesquels nous combattons depuis un siècle nous ont rendus suspects aux autres peuples. Cependant, si l'expérience réussit, tous en profiteront ; si elle échoue, nous y périrons seuls.

Je lisais, il y a quelques jours, dans un article signé de M. Scherer : « La république actuelle, la république de 1875 est la dernière chance de la France. » Il s'agit, en effet, de savoir si la démocratie peut s'accommoder aux conditions de tout gouvernement. Nous sommes aujourd'hui entre deux extrêmes : les réactionnaires voudraient restaurer l'autorité du passé ; les niveleurs, détruire toute autorité. Il semble que les conservateurs dignes de ce

nom, acceptant sans arrière-pensée le fait accompli, doivent s'efforcer d'organiser la république. Leur tâche est bien marquée : concilier la hiérarchie, qui est leur propre principe, avec l'égalité, qui est le principe de la démocratie.

L'erreur de la démocratie est de vouloir tout ramener à l'égalité, comme à la justice suprême, sans se demander si elle ne serait pas quelquefois la suprême injustice. La majorité, investie du jour au lendemain du droit de suffrage, a introduit le simplisme dans la politique. Le grand nombre se représente la société comme une réunion d'individus égaux par l'intelligence, par l'éducation, par les droits, par les devoirs : c'est la conception la plus simple, mais aussi la plus contraire à la réalité. Il faut avoir le courage de le dire tout haut, l'égalité absolue est un paradoxe en politique comme dans la nature.

Nous sommes en présence de cette singulière contradiction : la société nouvelle veut se fonder sur une idée simple, quand le monde

[illegible] pro-
[illegible] ent de
[illegible] -nous,
[illegible] sité et
[illegible] stions
[illegible] dans
[illegible] luttes
[illegible] t plus
[illegible] rêver
[illegible]
[illegible] ée : on
[illegible] t non,
[illegible] est une
[illegible] té. Un
[illegible] pe de
[illegible] l'anar-
[illegible] néces-
[illegible] s il est
[illegible] saires.
[illegible] pro-
[illegible] de con-
[illegible] égalité
[illegible] ns. J'ai

recherché ensuite à quels signes on peut reconnaître un commencement d'organisation de la démocratie : c'est assez pour que je ferme ce livre sur une parole d'espérance.

Je crois, malgré les difficultés de l'heure présente, à l'avenir de la démocratie française; je crois que les fils de la Gaule ont encore plus d'un combat à livrer, dans le monde des idées comme dans le monde des faits, et que l'alouette n'a pas dit son dernier chant.

TABLE DES MATIÈRES

Préface 1
Le suffrage universel. 1
L'égalité dans l'enseignement. 51
Le service de trois ans. 91
Le droit des femmes. 109
L'individualisme. 145
L'organisation de la démocratie. 173
Conclusion. 203

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 20889.

urned to
last date
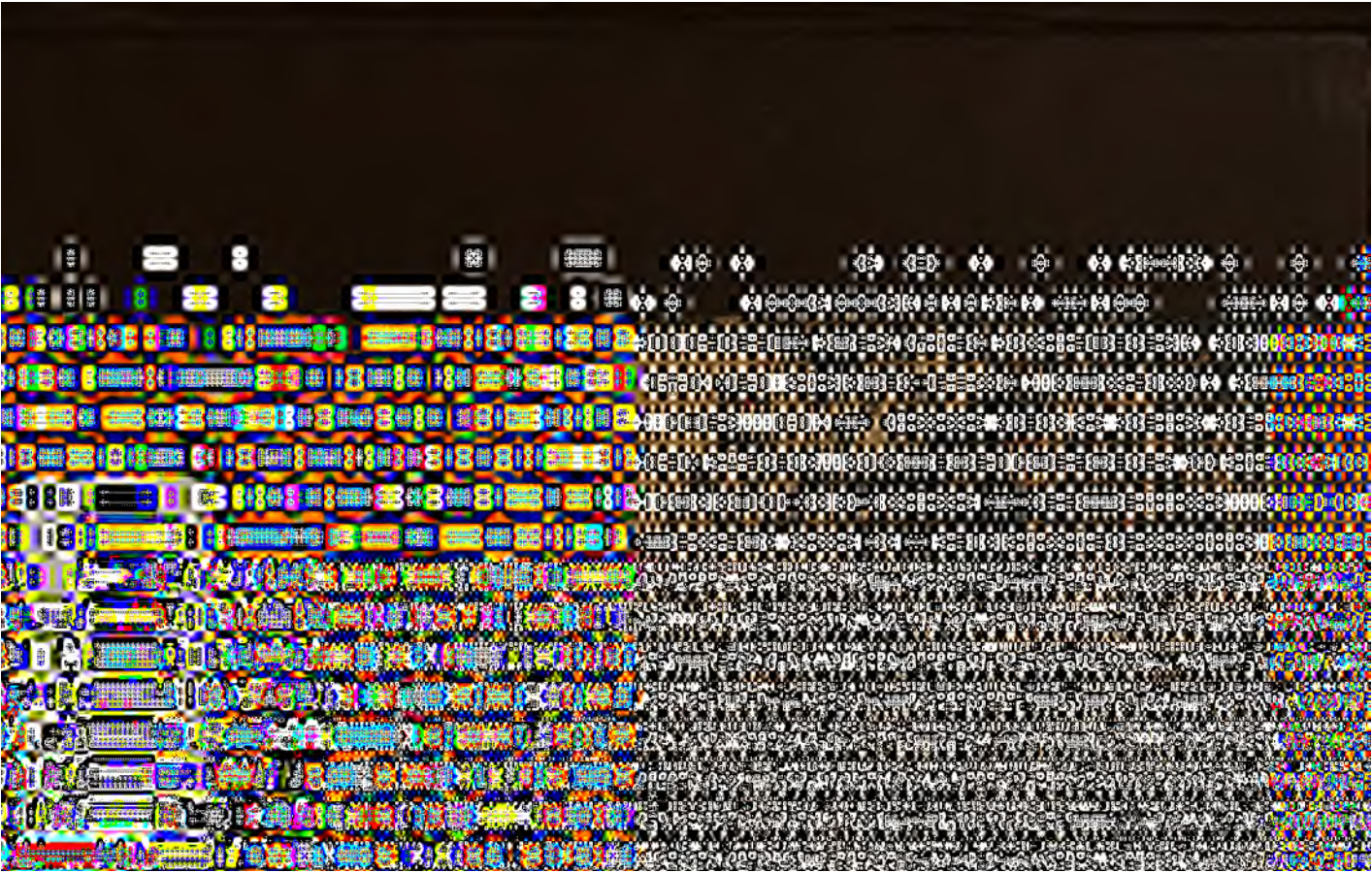
incurred
specified